



PROCÈS-VERBAUX OFFICIELS DU CONSEIL GÉNÉRAL

SÉANCE DU JEUDI 27 MARS 2025
A 19H45, A LA SALLE DU CONSEIL GÉNÉRAL

6^e séance

La séance est présidée par Mme Eymann Joëlle, présidente.

Membres du Conseil général présents (38 membres, y compris la présidente) :

Mmes et MM. Aubert Nicolas (PLR), Baba Cyprien (POP), Blanchard Lobsang (POP), Bolay Mercier Corine (PS), Bologna Vivian (POP), Breguet Dominique (PLR), Buirette William (PLR), Chopard François (PLR), Dänzer Théo (PLR), Debets Anne-Lise (POP), de la Reussille Théo (POP), Donzé Martine-Eliane (VL), Dubois Gaëtan (PLR), Dupraz Céline (POP), Eschler Pierre-Yves (POP), Eymann Joëlle (PS), Frutschi Lancaster Anne-Catherine (PS), Galvani Joël (Les Verts), Giallanza Giancono (PS), Jacot Alexandre (PLR), Jaques Bernadette (PLR), Kinkel Karen (PLR), Krebs Alain (PLR), Produit Benoît (PS), Produit Yasmina (PS), Reichen Anne (POP), Santschi Gérard (PS), Schaffner François (PLR), Solomatina Irina (Les Verts), Spahr Peter (PLR), Surdez Pierre (PLR), Taillard David (PS), Tissot Cyril (Les Verts), Trugli Vincenzo (PLR), von Allmen Evelyne (PLR), Zaslowski Suzanne (POP), Zaugg Nicolas (PLR), Zbinden Philippe (PLR).

Membres suppléants présents (3 membres) : MM. Gaffiot Gabriel (PLR), Jequier Michel (PLR), Renk Hans-Peter (POP).

Membres du Conseil général excusés (3 membres) : Mme et MM. Schaffner Corinne (PLR), Rosselet Michel (PLR), Alima Joseph (POP).

Conseil communal : MM. von Allmen Anthony (PLR), président, Berly Michaël (POP), vice-président, Mmes et M. Favre Sarah (PLR), Jeanneret Catherine (PLR) et Rouault Philippe (Les Verts).

Mme Joëlle Eymann, présidente :

- Je remercie le nombreux public, très nombreux, même. Cependant, en matière de sécurité, il ne nous est pas possible d'accueillir un si grand nombre de personnes. Aussi, celles qui sont assises peuvent rester, et j'invite les autres à se mettre dans le couloir, si possible. Je suis navrée, mais nous devons procéder ainsi.

[Ndlr : mouvement du public à la suite de la demande de la présidente]

Merci de ce bon accueil.

Tout d'abord, j'ai le regret de vous annoncer le décès de Mme Françoise Rutti, conseillère générale PLR de la Ville du Locle du 11 juin 1996 au 30 mai 2001 – démission en cours de législature – puis du 28 avril 2006 au 8 mai 2012.

DU 27 MARS 2025

Je prie l'assemblée de se lever pour respecter une minute de silence en sa mémoire.

[Ndlr : l'assemblée se lève et observe un moment de silence]

En amont de la séance du Conseil général de ce jour, le Bureau s'est réuni à 19h15 pour prendre acte du procès-verbal du 11 décembre 2024, concernant le budget 2025. Le procès-verbal sera accepté sous réserve de modifications devant être apportées en page 17.

Nous tenons vraiment à remercier le chancelier pour son travail efficient.

Je profite de souligner la présence de M. Faessler, qui remplace notre chancelier absent aujourd'hui pour cause d'accident de ski. Nous lui souhaitons un bon rétablissement.

Je passe la parole au président du Conseil communal, M. von Allmen.

M. Anthony von Allmen, président du Conseil communal :

- Je prends la parole en ce début de séance en accord avec notre chancelier. Je voulais juste vous donner quelques indications sur son absence. Cela a été dit par Mme la présidente, notre chancelier a eu un accident de ski au début du mois de mars, un lourd accident de ski, qui lui a causé pas mal de soucis : à la suite de cet accident, il a subi une opération urgente. Il s'est cassé la tête de l'humérus, s'est luxé l'épaule et s'est déchiré le muscle intercostal. Ce sont des blessures qui sont très douloureuses et qui nécessitent une convalescence relativement longue.

M. Martinelli est absent depuis la première semaine de mars, et sera vraisemblablement encore absent jusqu'après les vacances de Pâques.

En accord avec lui, nous tenions à vous informer de cette situation, puisqu'en tant que conseillères et conseillers généraux, vous avez relativement souvent affaire à lui. C'est la raison pour laquelle c'est notre vice-chancelier qui le remplace ce soir. Pour les différents contacts que vous avez avec la Chancellerie, c'est également vers M. Faessler que vous devez vous tourner durant ces quelques semaines d'absence de notre chancelier, à qui nous souhaitons un bon rétablissement.

Je ne doute pas que si nous avons une séance filmée en ligne sur internet, il serait derrière l'écran en train de nous écouter. Mais malheureusement – ou heureusement – ce n'est pas le cas. Nous lui souhaitons donc un bon rétablissement, et n'hésitez pas à vous approcher de M. Faessler, qui est là pour répondre à toutes vos questions, comme le fait à l'accoutumée, de manière excellente, M. Martinelli.

La présidente, **Mme Joëlle Eymann**, poursuit :

- Au niveau des communications, nous avons reçu la démission du Conseil général de Mme Sylvie Reichen, PS-VERTS, à l'échéance de fin février 2025. Je souhaite la bienvenue à sa remplaçante, Mme Irina Tissot, qui rejoint les bancs du Législatif ce soir.

Je vous souhaite beaucoup de plaisir dans vos nouvelles fonctions et vous invite à obtenir le pin's officiel de la Commune auprès du vice-chancelier au terme de la séance.

Le Bureau a reçu plusieurs courriers :

- de la droguerie D8, concernant : « Macarons et relations commerciales »,
- de La Littéraire du Cercle de l'Union, concernant : « Demande d'aide financière – suppression de la taxe sur les spectacles ».

Ces courriers se trouvent sur la plateforme ECHO. Merci à chacun d'entre vous de bien vouloir en prendre connaissance via la plateforme.

DU 27 MARS 2025

Nous avons reçu aujourd'hui un courrier de Mme Dubey concernant la motion qui sera traitée ce soir, dont je vais vous faire lecture, étant donné que ce courrier n'est pas encore sur ECHO :

« A l'attention des membres du Conseil général de la Ville du Locle,

Madame, Monsieur,

Celui que je considère comme mon propre fils depuis que j'ai rencontré son papa, vient de m'apprendre que le terrain de foot préféré qu'il côtoyait durant les deux années qu'il a eu le plaisir de vivre au Locle, risquait d'être détruit au profit d'un simple parking.

Il en a été très touché, d'autant plus que tous ses amis loclois avec qui il a gardé contact, l'ont été également. Il est vrai que ce lieu très spécial pour la jeunesse sportive de la ville y a tenu une grande place depuis de nombreuses années.

J'ai appris qu'un contre-projet permettrait de contenter tout le monde. A savoir la partie qui désire construire un parking, et l'autre camp qui souhaiterait sauvegarder un endroit qui plaît à une population de tous âges, souvent jeune, désireuse de faire des activités sportives saines de plein air au centre-ville, en toute sécurité. Alors pourquoi devriez-vous priver ces jeunes gens de leur endroit préféré, empli de LEUR histoire. Pourquoi le leur détruire ?

Une pétition respectable a été mise en ligne et, en quelques heures à peine, a récolté des milliers de signatures. Preuve en est que le sujet a touché beaucoup de monde. Le groupe pétitionnaire qui défend ce terrain a tout mon soutien, car il agit avec les moyens de droit à disposition. Soyons fiers de cette jeunesse et soutenons-les. Ne détruisons pas leurs lieux de rencontres et d'activités, saines et légales qui plus est.

Comme tant et tant avant lui, et tant et tant après lui, mon fils a joué sur ce petit terrain. Aujourd'hui joueur professionnel à l'AC Bellinzzone, après avoir joué en sélection suisse M15 à M19, il n'a jamais oublié le « Terrain Bleu ». Pourra-t-il y revenir un jour pour partager ses souvenirs avec des enfants qui y tapent le ballon ou se trouvera-t-il face à un parking ?

Le ballon est dans votre camp ! A vous de jouer ! ...de bien jouer !

Ils comptent tous sur vous !

Bien à vous. »

Un deuxième courrier est arrivé, mais comme il va dans le même sens, je ne vais pas le lire. Vous pourrez le trouver à partir de demain sur la plateforme ECHO.

Ordre du jour

1. NOMINATION

1.1 d'un membre de la commission du tourisme, en remplacement de Mme Sylvie Reichen, démissionnaire (PS-Verts) ;

4. RAPPORTS DU CONSEIL COMMUNAL

25-4101 en vue de l'adoption du plan général d'alimentation en eau (PGA).

25-4501 concernant la création d'un poste d'ingénieur civil.

6. INTERPELLATION

25-603 Interpellation interpartis (PS-VERTS par Mmes Corine Bolay Mercier, Irina Solomatina, Yasmina Produit et MM. Gérard Santschi, David Taillard, Joël Galvani, Cyril Tissot, POP par Mmes Anne Reichen, Céline Dupraz, Suzanne Zaslowski et M. Vivian Bologna) : « **Quelle politique poursuit le Conseil communal concernant les bornes de recharge pour les voitures et vélos électriques ?** »

Le nombre de bornes de recharge pour les voitures électriques varie fortement d'une commune à l'autre et cette diversité ne semble pas en lien direct avec le nombre d'habitant·e·s. D'après nos informations, certaines bornes pour les voitures électriques sont installées par la Commune, d'autres par des acteurs privés.

D'autre part, la question des stations de recharge pour les vélos électriques constitue à notre sens un vrai atout pour le développement de l'offre touristique.

Le Conseil communal peut-il nous communiquer les informations suivantes :

- Quelle est la situation actuelle concernant les bornes de recharge ? La Commune reçoit-elle des demandes pour développer cette offre ?
- La Commune est-elle rémunérée si une entreprise privée veut installer des bornes électriques sur le territoire communal ?
- Quelles sont les intentions de la Commune quant au développement de bornes de recharge pour les voitures électriques ?
- En ce qui concerne les stations de recharge pour les vélos électriques, il semble que la Commission du tourisme ait travaillé sur ce sujet. Le Conseil communal peut-il nous rappeler les conclusions de la commission et nous indiquer son positionnement ?

9. MOTION

25-902 Motion de M. Alain Krebs et Mmes Bernadette Jaques, Corinne Schaffner, Dominique Breguet, Evelyne von Allmen, Karen Kinkel, Martine-Eliane Donzé, MM. Gaëtan Dubois, Alexandre Jacot, François Chopard, François Schaffner, Gabriel Gaffiot, Michel Jequier, Michel Rosselet, Nicolas Zaugg, Peter Spahr, Philippe Zbinden, Pierre Surdez, Théo Dänzer, William Buirette, Vincenzo Trugli (PLR-VL) : « **Etude de faisabilité d'un parking-silo sur la parcelle 2360 du cadastre du Locle située entre la Maison de Paroisse et le jardin Klaus ou la rue Bournot** »

Développement :

Introduction

Actuellement, l'ouverture du tunnel de contournement est prévue pour début 2032. Ceci est bien sûr conditionné aux éventuels aléas liés à de tels projets. On peut donc compter sur un minimum de 6-7 ans avant une potentielle inauguration du contournement de la ville.

D'ici là, il aura fallu définir, et avoir bien avancé, si ce n'est terminé, la mise en place d'un nouveau réaménagement de notre centre-ville. Gardons à l'esprit que celui-ci devra toujours garantir, en cas de fermeture du tunnel, la traversée quotidienne de la ville par plus de 22'000 véhicules (prévisions 2040) !

De grands espoirs en termes d'attractivité reposent sur l'ouverture de ce tunnel et il faut que les bénéfices attendus pour notre ville puissent être effectifs le plus rapidement possible. Ainsi, il est nécessaire que le réaménagement du centre-ville et l'ouverture du tunnel arrivent à terme dans des délais les plus proches possible.

Trouver une solution optimum ne sera pas simple et risque de prendre du temps. Cela nécessite donc une prise en main très anticipée de la problématique.

Objectifs

Il faut que ce réaménagement garantisse aux résidents, aux commerces et aux autres services du centre-ville, ainsi qu'aux touristes, de bonnes conditions d'accessibilité, de mobilité privée et publique.

C'est donc essentiellement pour ces personnes qu'il faut trouver une bonne solution en termes de parcage ou, nous aurions plutôt envie de parler de « stockage », des véhicules en centre-ville.

Dans de nombreuses villes, on cherche à centraliser les parkings. Ceci permet notamment d'éviter le trafic supplémentaire engendré par la recherche de places parfois disséminées.

Implantés judicieusement, ces parkings permettent d'accéder ensuite aux commerces ou aux transports en commun, souvent en quelques minutes à pied.

L'augmentation des véhicules hybrides rechargeables ou 100 % électriques, nécessitera de nouvelles infrastructures de recharge qui seront nettement plus

faciles à mettre en place et à entretenir, si elles sont regroupées dans un bâtiment plutôt qu'au long des rues.

Etat actuel et éléments portés jusqu'ici à la connaissance des motionnaires

Durant la précédente législature, les présentations faites en Commission de l'urbanisme (ATUEE) au sujet de ce réaménagement du centre-ville se sont surtout résumées à des présentations de principe et des études de flux de véhicules réalisées par la société Transitec, mandatée par la Commune.

Dans le cadre du budget 2023, en page 127, on peut constater qu'un montant de CHF 2'780'000.- avait été inscrit au plan financier des tâches 2024 sous le nom « Parking Bournot ».

Dans le cadre du budget 2024 en page 114, on constate que ce montant a été reporté sur 2025 pour un parking qui s'appelle « Parking James-Guillaume ».

Lors de la commission ATUEE du 26 mars 2024, donc lors de la précédente législature, les commissaires PLR ont demandé (PV p. 7) qu'un état d'avancement de la réflexion au sujet de ce parking soit présenté par l'architecte communal.

L'ébauche de projet présentée à cette occasion faisait état :

- D'un emplacement situé sur la place James-Guillaume ;
- D'une capacité d'environ 250 places, dont 150 en remplacement de places supprimées dans le cadre du réaménagement du centre-ville ;
- D'un niveau en sous-sol et de 2 étages apparents, d'une hauteur totale d'environ 6 m ;
- **D'une emprise au sol utilisant la quasi totalité de la surface des 2 parkings actuels.**

Les commissaires PLR avaient alors particulièrement réagi à ce dernier point, vu qu'il condamne définitivement l'utilisation de la dernière place publique en centre-ville pouvant accueillir une manifestation d'importance. On pense ici, bien entendu, aux manèges et à la tente des Promos, mais également à d'autres manifestations telles que la Fête de la Bière, le Carnaval, et pourquoi pas un jour, une arrivée ou un départ d'une course, la venue d'un cirque ou la création, par exemple, d'un petit festival culturel.

L'attractivité et le rayonnement de notre ville, que l'on cherche par ailleurs à renforcer, ne doivent pas être entravés en limitant définitivement les possibilités de création ou d'organisation d'événements allant dans ce but.

L'utilisation de la place du 1^{er} Août, donc de la gare des bus, doit à notre avis être définitivement oubliée en raison des complications logistiques que cela engendre pour des manifestations de moyenne à grande importance.

A la question de savoir si un autre endroit avait été étudié, nous avons obtenu une réponse négative, justifiée par le fait que les deux endroits potentiellement envisageables, soit le parking sous le collège Jehan-Droz et le parking autour

du CPNE étaient trop décentrés. On voit donc bien que la proximité du centre-ville est essentielle.

Nous avons alors suggéré l'emplacement du terrain de sport situé entre la Maison de Paroisse et la rue Bournot et nous avons dû nous contenter d'un simple « *c'est trop petit* » comme réponse.

La Ville ne devrait donc pas renoncer à des opportunités urbanistiques (en l'occurrence la disponibilité de la place James-Guillaume) pour garantir l'organisation de manifestations, mais ce serait plutôt aux organisateurs de manifestations de faire avec les places restant à disposition.

Avec un tel raisonnement, on condamne définitivement l'organisation des Promos dans son contexte actuel, qui rappelons-le, attire chaque année plusieurs dizaines de milliers de visiteurs externes à la commune.

Si la parcelle 2360 seule (figure 2) est bel et bien trop petite, on peut, avant d'en rester à ce simple constat, pour ne pas dire constat simpliste, rechercher des idées permettant d'entrevoir d'autres solutions.

Options politiques sur l'avenir de notre centre-ville et positionnement du législatif

Indépendamment de la suite de cette motion, il faut que le législatif puisse à l'avenir se positionner sur les options ou les lignes directrices retenues dans le cadre du réaménagement du centre-ville avant même que de longues et coûteuses études ne soient élaborées et présentées dans un rapport à son intention.

Objet de la motion

Le hasard a voulu que lors de la séance de la Commission ATUEE évoquée ci-dessus, un projet de parking-silo pour une entreprise située en périphérie de la ville soit présenté aux commissaires.

En se basant sur ce projet, et en voulant proposer une alternative plausible pour la réalisation d'un parking adapté à nos besoins, nous avons pu élaborer l'idée qui vous est présentée dans cette motion.

Physiquement, il apparaît comme possible d'implanter un parking d'environ 180 places sur la parcelle 2360 du cadastre du Locle ainsi qu'une partie des parcelles privées contiguës, mais, **et c'est principalement le but de cette motion, il faut déjà clarifier ou entreprendre les points suivants avant de partir dans une étude détaillée.**

1. Offrir au Conseil général, ou au moins aux diverses commissions directement concernées (ATUEE, Circulation, Qualité de vie, Tourisme, Encouragement à la domiciliation, Financière) l'occasion de se positionner sur la préservation de la possibilité d'organiser des manifestations d'importance sur la place James-Guillaume.
2. Contacter les propriétaires des parcelles concernées pour avoir leur accord et définir sous quelles conditions ils seraient prêts à accepter ce parking, et leur proposer éventuellement d'être des partenaires à un projet qui leur permettrait de valoriser leurs immeubles actuels.

3. Etudier les contraintes légales et autres dérogations auxquelles il faudra apporter une solution.
4. Vérifier que le sous-sol de l'emplacement soit exempt d'infrastructures telles que des câbles de communication et autres conduites rendant un tel projet difficile, voire impossible à réaliser.

L'idée de base consiste à :

1. Déplacer le terrain de sport (basket) situé entre la Maison de Paroisse et la rue Bournot sur la partie est de la place James-Guillaume (parcelle 6769, figure 1).
2. Utiliser le reste de cette parcelle pour y réaliser un espace vert ou des jeux (amovibles) ne limitant pas la possibilité d'y implanter des infrastructures temporaires.
3. Conserver une partie de cette parcelle pour des places de parc dédiées, par exemple, à des personnes à mobilité réduite ou à des cars.

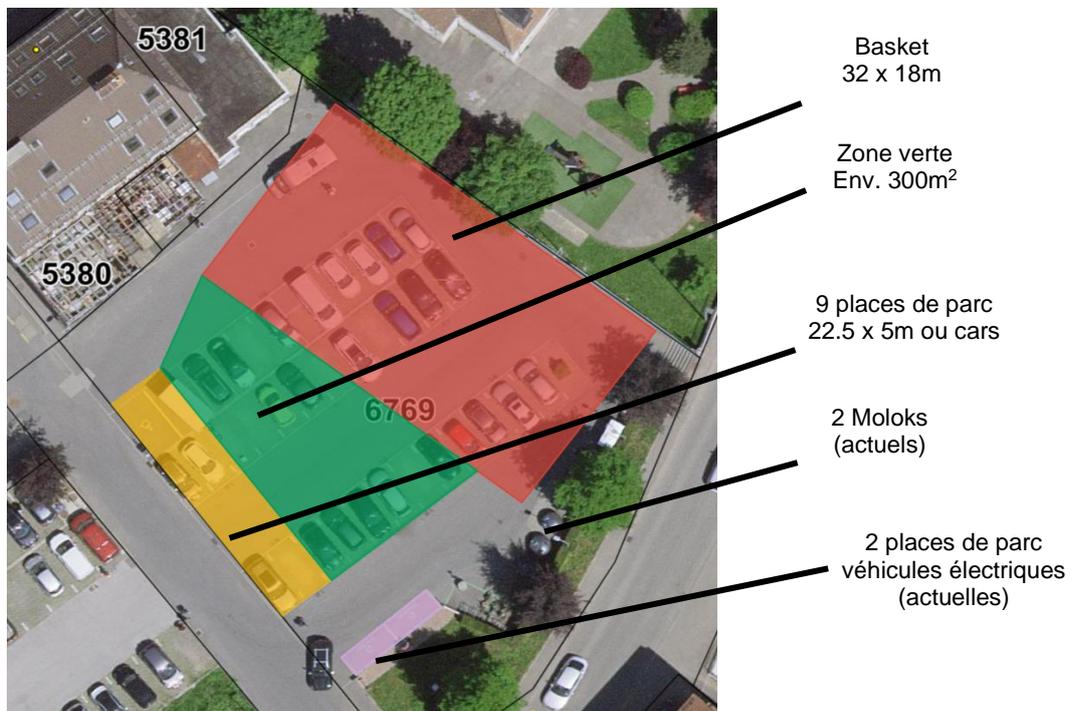


Figure 1 : Déplacement terrain de sport sur place J.-Guillaume

4. Construire sur la parcelle 2360, mais également sur une partie des parcelles privées 10087 et 10086 (figure 2) un parking-silo de 3 étages côté nord-ouest et 4 étages côté sud-est d'une capacité de :
 - environ 180 places couvertes pour voitures (2.5m x 5m) ;
 - environ 15 places couvertes pour motos (1.25m x 2.25m) ;
 - Une station couverte de location de vélos électriques ;
 - 8 places de parc privées destinées aux résidents de l'immeuble de la rue de la Banque 13.

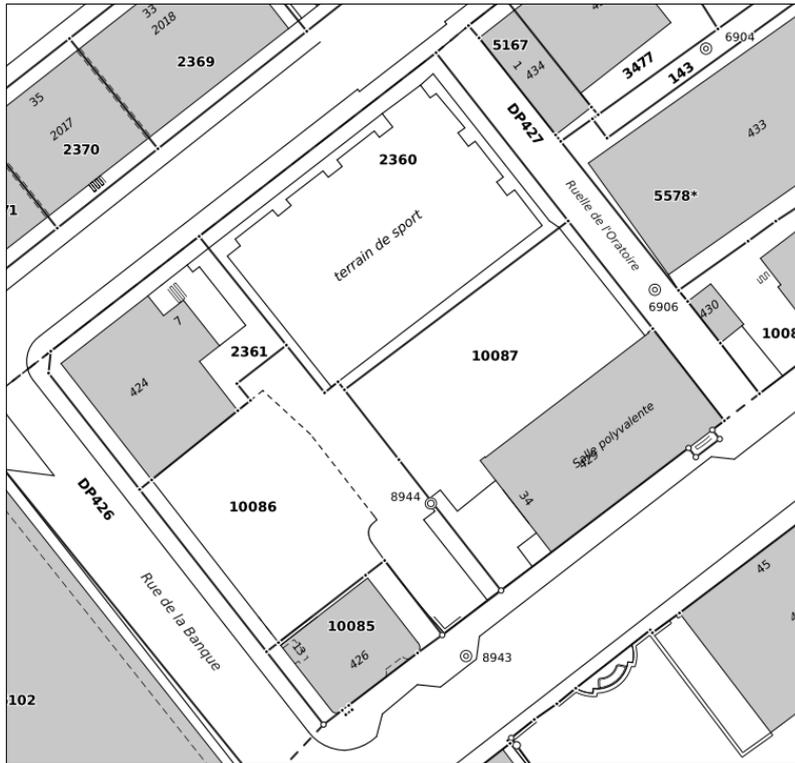


Figure 2 : Emplacement cadastral

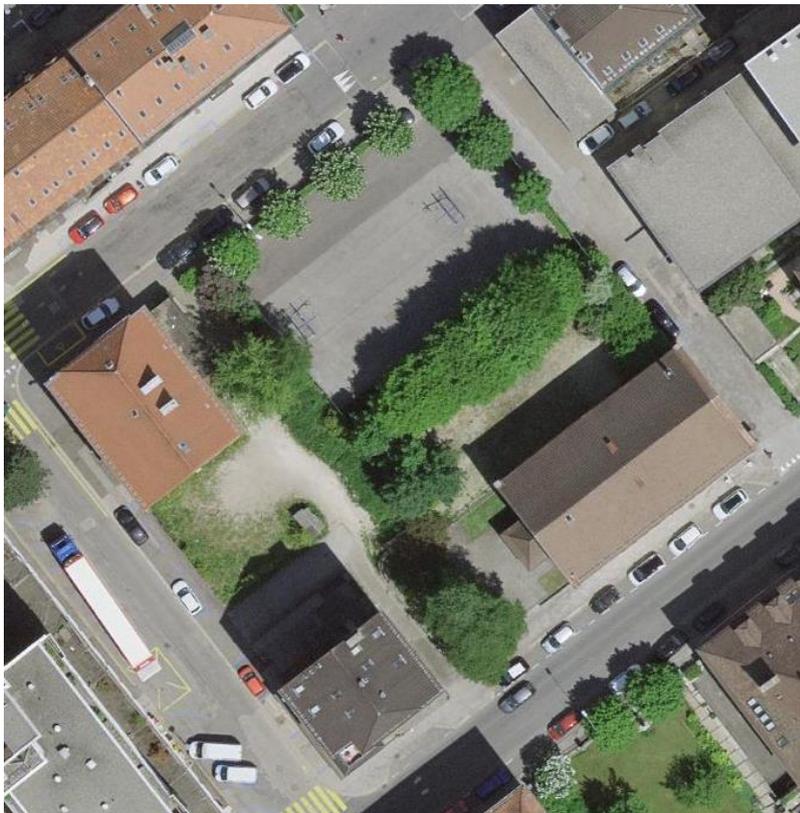


Figure 3 : Situation vue d'avion

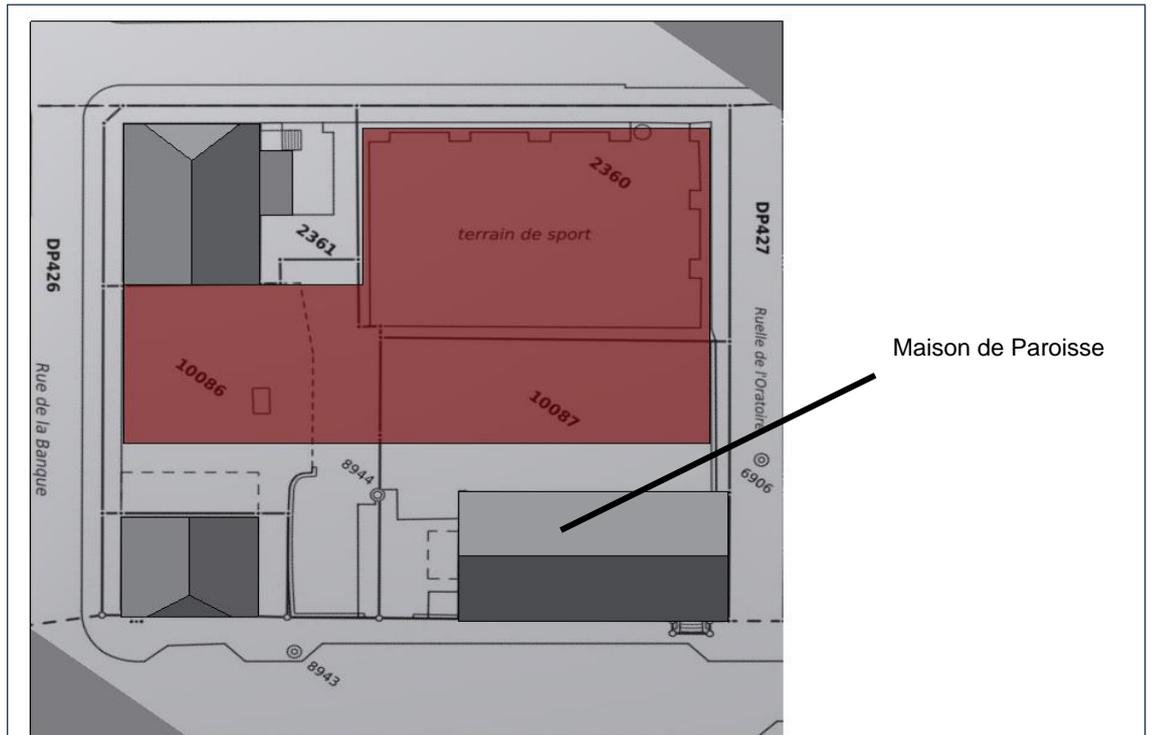


Figure 4 : Emprise au sol idée parking silo

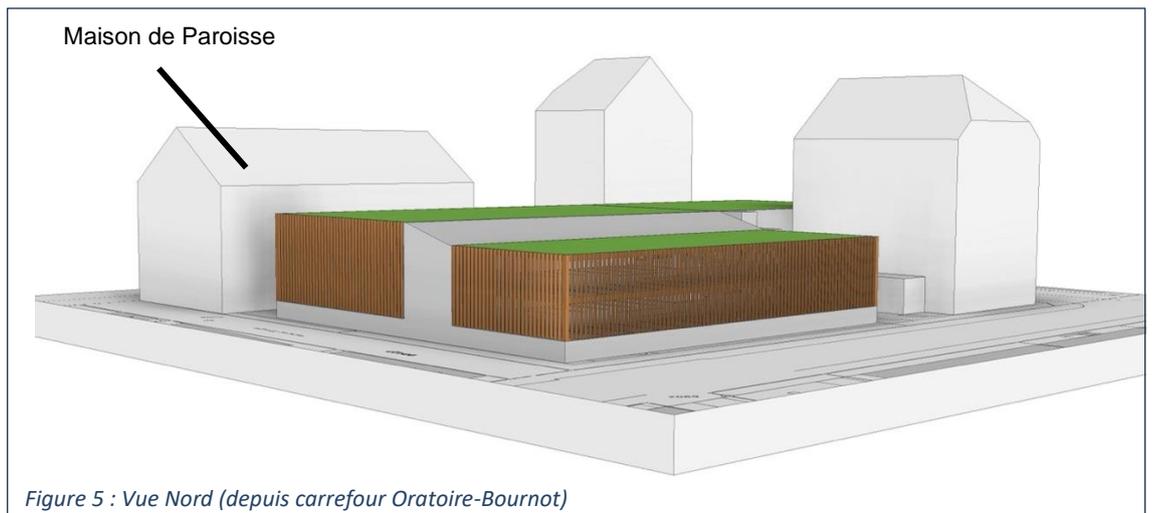


Figure 5 : Vue Nord (depuis carrefour Oratoire-Bournot)

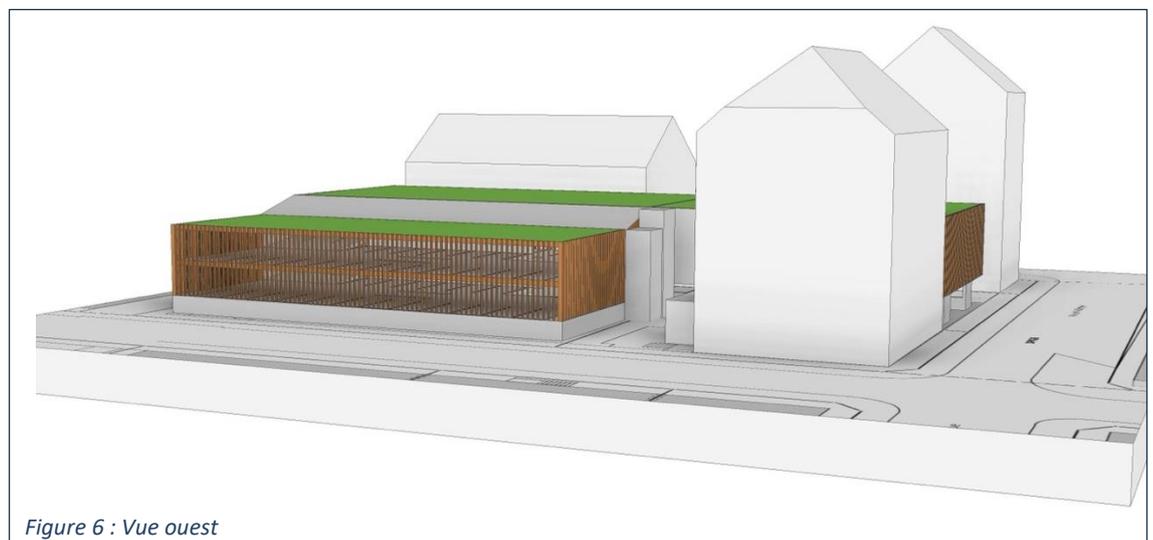
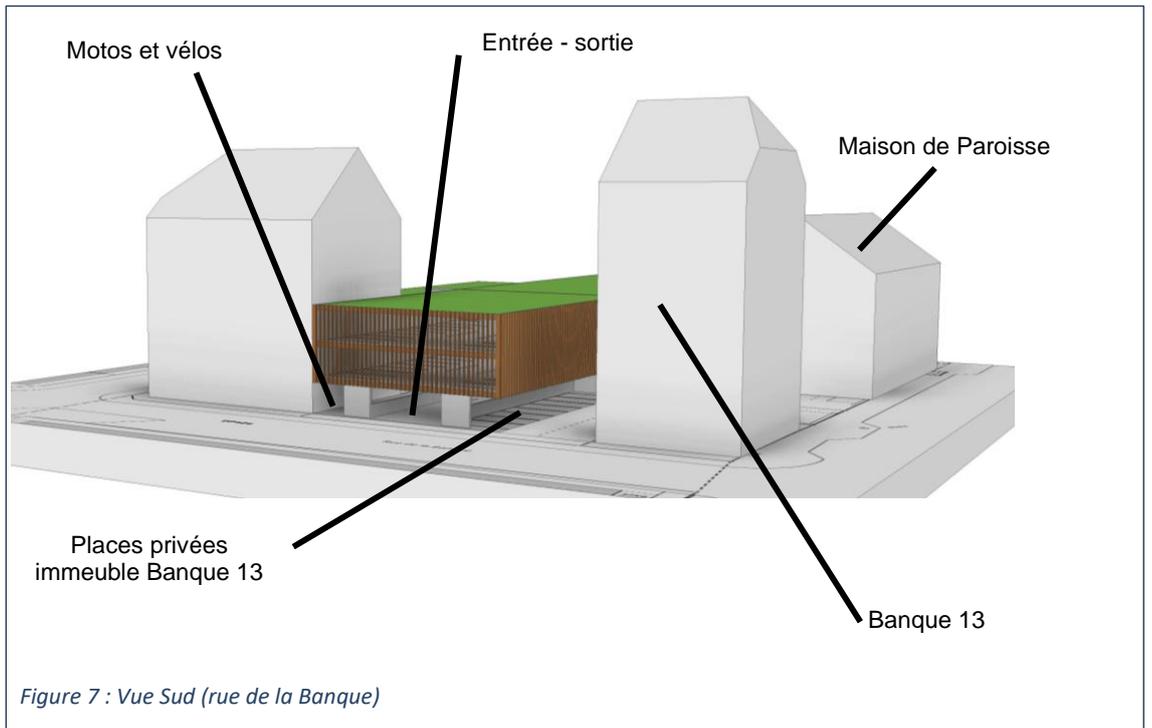
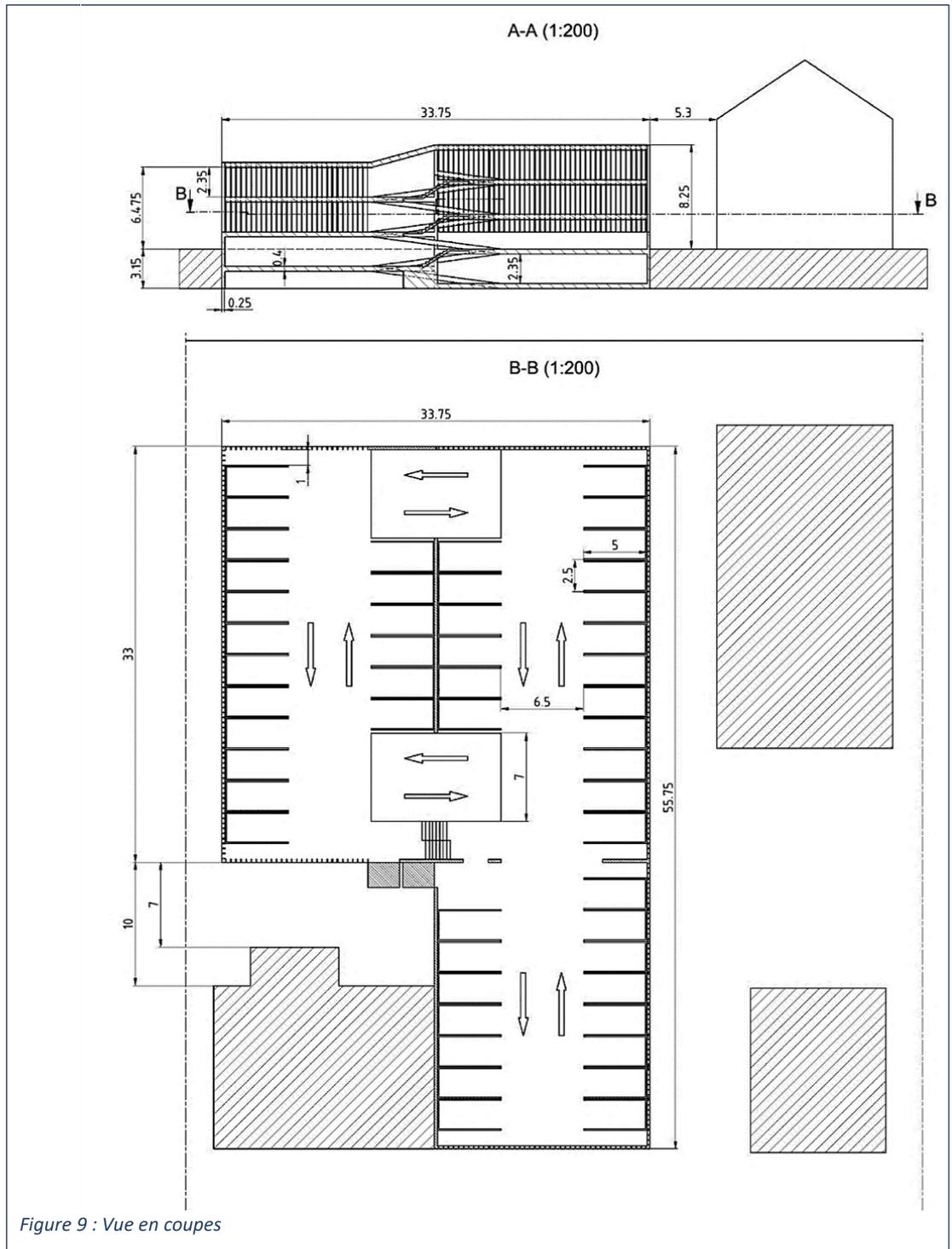


Figure 6 : Vue ouest



Estimations dimensionnelles (mètres) :



Conclusion

Avec cette capacité, et les places actuelles de l'ouest de la place James-Guillaume qui resteront utilisables, nous avons une capacité d'environ 260 places de parc en centre-ville.

Ceci correspond à l'objectif du projet recouvrant la place James-Guillaume présenté par l'architecte communal, mais avec un bâtiment plus petit, (donc peut-être moins cher ?) et une place James-Guillaume permettant de continuer d'y organiser des manifestations.

De plus, la localisation proposée pour ce parking est, à notre sens, nettement plus favorable à la vie notamment commerciale du centre-ville, surtout si on pense aux aînés ou personnes ayant des difficultés à se déplacer à pied.

Quelques exemples :

- Place James-Guillaume -> Migros / Coop : 285m env. 9 minutes aller-retour
- Parcelle 2360 -> Migros / Coop : 120m env. 3.5 minutes
- Place James-Guillaume -> Hôtel de Ville : 425m env. 13 minutes
- Parcelle 2360 -> Hôtel de Ville : 270 m env. 8 minutes
- Place James-Guillaume -> Pharmacie Mariotti :260m env. 8 minutes
- Parcelle 2360 -> Pharmacie Mariotti :120m env. 3.5 minutes
- Place James-Guillaume -> Gare des bus : 350m env. 11 minutes
- Parcelle 2360 -> Gare des bus : 170m env. 5 minutes
- Place James-Guillaume -> Remontoir : 410m env. 13 minutes
- Parcelle 2360 -> Remontoir : 230m env. 7 minutes

Nous avons encore d'autres idées concernant l'aménagement du toit de ce parking, mais à l'heure actuelle, il s'agit surtout de savoir si cette idée est réellement techniquement réalisable sans oublier qu'il faudra la financer. Un partenariat public-privé pourrait être une solution intéressante, pour la construction, mais également pour l'exploitation de ce parking. Mais, une chose après l'autre.

Dans le cadre du budget 2025, en page 112, on constate que le montant de CHF 2'780'000.- est maintenant inscrit au plan financier des tâches pour 2028 et que son intitulé devient « Parking central ».

Si le changement d'intitulé laisse entrevoir une reconsidération de son emplacement, son report à 2028 n'est pas, à notre avis, une bonne chose. Au-delà de sa conception propre, la définition de l'emplacement de ce parking-silo constituera un des critères essentiels entrant dans la réflexion globale du réaménagement du centre-ville.

Par conséquent, le choix de son emplacement doit se faire le plus rapidement possible.

Motion

Par cette motion, le groupe PLR-VL demande au Conseil communal de :

- Prendre rapidement contact avec les propriétaires des parcelles concernées, afin de voir s'ils sont favorables à cette idée et à quelles conditions.
- Faire valider la faisabilité technique d'un parking-silo de 150 à 200 places sur l'emplacement situé entre la Maison de Paroisse et la rue Bournot (figure 4).
- D'activer le processus de réflexion au sujet du réaménagement du centre-ville et de présenter dès que possible aux commissions concernées les objectifs recherchés et des variantes concrètes y répondant clairement.

DU 27 MARS 2025

1.1 – Nomination d'un membre de la Commission du tourisme, en remplacement de Mme Sylvie Reichen, démissionnaire (PS-VERTS)

Mme Corine Bolay Mercier, PS-VERTS :

- Nous proposons M. Benoît Produit.

Cette candidature n'étant pas combattue, M. Benoît Produit est élu membre de la Commission du tourisme.

25-4101 – Rapport en vue de l'adoption du plan général d'alimentation en eau (PGA)

M. Gérard Santschi, PS-VERTS :

- Le groupe PS-VERTS remercie le Conseil communal pour le rapport fourni et précis qui lui a été soumis. Ce bon rapport nous permet de bien cerner le pourquoi et le comment d'un tel document. La discussion en commission nous a déjà permis de poser certaines questions et d'obtenir des réponses. Ceci nous permettra d'être brefs ce soir, malgré l'importance du dossier, notamment sa version papier. Nous nous exprimerons de manière générale sans trop rentrer dans les détails.

Nous notons que le plan général d'approvisionnement en eau – PGA – se base sur les normes actuelles et que le Conseil communal et la société Viteos, qui s'occupe de notre réseau, devront, à terme, s'adapter à une évolution qui tiendra probablement compte des enjeux liés aux changements climatiques.

Il est rappelé, dans le rapport, le renforcement de l'alimentation en eau des Brenets via la liaison de Beauregard. Nous y souscrivons pleinement, en insistant cependant sur le fait qu'à nos yeux, cela n'exclut pas une autre liaison par La Rançonnière, ceci en lien avec le dossier de la station d'épuration : elle figure, semble-t-il, dans l'annexe, pas dans le rapport du Conseil général, mais nous trouvons qu'il est important de le souligner quand même. Le secteur du Crozot est également mentionné et peut être validé par le groupe PS-VERTS. Il est évident que pour ces deux sujets, nous attendrons les rapports et demandes de crédits avant le « oui » final.

Il est un élément qui devrait peut-être figurer de manière plus évidente dans ce rapport : c'est celui des fuites d'eau du/des réseau-x, en lien avec les changements climatiques annoncés. Nous estimons important de traiter ce problème de manière sérieuse. Nous ne disons pas que ce n'est pas le cas actuellement, mais je pense que le Conseil général serait bien content d'être informé.

Le Conseil communal pourrait-il transmettre à la Commission des énergies et eau un tableau comparatif pour les deux localités sur les 10 dernières années – les chiffres existent, selon les vieux souvenirs d'un ancien fontainier – en y incluant le pourcentage de perte, et surtout les m³ concernés : 15 % ne veut pas dire grand-chose si l'on n'a pas les m³ en regard.

Nous aurions aimé que l'évolution du prix de l'eau soit abordée de manière plus importante. Néanmoins, pour ce soir, nous nous contenterons du libellé « prix fluctuant de l'eau » figurant dans le rapport.

Nous notons aussi que la défense incendie est prise en compte dans le document dont nous parlons. Cet élément est important à nos yeux et doit évidemment entrer en ligne de compte dans l'entretien et le développement de nos réseaux.

Nous tenons encore à dire que le groupe PS-VERTS est très attaché aux nombreuses fontaines qui se trouvent au Locle et aux Brenets, et soutiendra toutes les mesures visant à les rénover et optimiser leurs débits d'eau.

A ce sujet, nous aimerions que le Conseil communal nous renseigne sur la fontaine située en face de Grande-Rue 1. Ladite fontaine pourrait être dans un meilleur état, la mettant ainsi en valeur dans un quartier historique de la ville du Locle. Il semble qu'elle soit privée, et que l'eau provienne d'une source. La Commune pourrait-elle dès lors prendre langue avec les propriétaires pour que cette fontaine retrouve son lustre d'antan ? Quitte à trouver un accord, comme pour la fontaine du Quartier-Neuf. Ceci restera notre seul élément de détail.

DU 27 MARS 2025

Nous pensons qu'il est important que, lors des prochains rapports d'investissement et d'entretien concernant nos réseaux, il soit fait mention, pour mémoire, du PGA que nous adopterons probablement ce soir.

Nous répétons avec plaisir que ce rapport est bien fait, et que le travail en commission nous permet de conclure rapidement à l'acceptation du rapport et de l'arrêté y relatif.

M. Lobsang Blanchard, POP :

- Le groupe POP a pris connaissance du rapport avec intérêt et en remercie le Conseil communal pour la rédaction. Nous saluons tout particulièrement la présence des plans et des détails, sans toutefois tomber dans l'excès, ce qui rendrait le document indigeste. Merci à son rédacteur.

Le groupe est satisfait de savoir que la Commune se dote d'outils de planification et de suivi à long terme et salue la volonté du Conseil communal de prendre les devants par rapport aux exigences cantonales : ce PGA n'était pas obligatoire, mais il sera réellement un outil utile, et cela nous évitera de devoir le faire au dernier moment le jour où le Canton changera d'avis.

Il est tout à fait normal que Viteos s'occupe des travaux dont la réalisation lui a été confiée. Il nous semble néanmoins important de bien suivre cette entité et de surveiller ses actions, car nous avons pu constater par le passé que la communication n'était pas nécessairement son fort.

Spécifiquement pour le rapport, nous saluons la volonté du Conseil communal de relier les bâtiments et hameaux isolés de la commune, ce qui améliorera assurément la qualité de vie de notre population, ainsi que la sécurité incendie, comme cela a été mentionné dans le rapport.

Notre ville ne manque assurément pas d'eau – c'est bien connu, et on nous le répète souvent en commission – toutefois le groupe POP s'interroge sur les mesures que le Conseil communal a pris ou pense prendre pour inciter la population à un usage de l'eau optimal et responsable de la part des différents consommateurs du réseau. Le groupe POP acceptera le rapport.

M. Alexandre Jacot, PLR-VL :

- Le groupe PLR-VL a bien reçu le rapport en vue de l'adoption du plan général d'alimentation en eau, plus communément appelé « PGA » : celui-ci nécessite un toilettage, car il date de 1990, avec une petite correction en 2004.

Nous avons pris connaissance de ce rapport très complet et de ses différentes annexes, réalisées par le bureau technique de Viteos – également gestionnaire de notre réseau – et le bureau d'ingénieurs Mauler, et nous en remercions le Conseil Communal.

La problématique de l'alimentation en eau est très importante pour notre commune, et il est souhaité, voire nécessaire, d'établir un nouveau PGA pour les 25 ans à venir. Tant la qualité que la quantité de l'eau à disposition des citoyens et des entreprises de notre commune sont des enjeux majeurs, même s'il faut utiliser cette ressource avec parcimonie. Dans ce nouveau PGA, un effort important est proposé pour améliorer et sécuriser le réseau, et ceci en complément du projet « Beauregard » que notre Conseil a accepté dernièrement.

La défense incendie de notre commune sera également améliorée, principalement dans les zones industrielles, ainsi qu'aux Brenets, ce qui est important pour empêcher un éventuel sinistre de s'étendre aux bâtiments adjacents ou, pour la partie industrielle, pour permettre la sauvegarde d'un maximum d'emplois en diminuant la taille du sinistre.

Une étude permettant de rechercher de nouvelles sources ou captages devrait permettre à notre Commune, à terme, d'accroître également son autonomie, principalement en vue des étiages dont personne ne peut prévoir l'évolution dans les années à venir.

Au niveau du budget, il s'agit certes de montants importants : nous parlons ici de plus de Fr. 60 millions sur une durée de 25 ans, auxquels devrait s'ajouter une potentielle inflation, que nous espérons pas trop importante.

Le projet « Beauregard » devrait permettre de réduire ce montant grâce aux différentes subventions octroyées par l'État de Neuchâtel, lesquelles ont déjà été planifiées dans le budget : de Fr. 60 millions nous arriverons à Fr. 46 millions environ. Espérons que l'on tienne la ligne. L'incidence financière pour notre Commune ne sera pas négligeable, mais les éléments de ce PGA nous semblent indispensables.

Le groupe PLR-VL se réjouit encore de voir qu'une stratégie à moyen et long termes est mise en place, afin de déployer nos investissements de manière cohérente. De plus, nous sommes satisfaits que le Conseil communal reste sur une stratégie de crédit par crédit, ce qui garantit une transparence et évitera sans doute certains dépassements.

En résumé et pour conclure, le groupe PLR-VL acceptera ce rapport, ainsi que l'arrêté y relatif.

M. Anthony von Allmen, président du Conseil communal, directeur du Dicastère des Energies, des Finances, de l'Economie et des Ressources humaines (DEFERH) :

- Le Conseil communal remercie les groupes pour leurs prises de position positives concernant ce rapport et l'arrêté qui vous sont soumis ce soir. Il s'agit d'un arrêté de validation du PGA en tant que tel, et non pas – comme cela a été relevé – une demande de crédit-cadre sur 4-5 ans de plusieurs dizaines, voire millions de francs, comme c'est le cas dans certaines communes.

Il s'agit vraiment d'un accord de principe sur ce PGA, qui nous permettra ensuite de planifier les différents travaux à accomplir au fil des années, et de venir devant vous avec des crédits annuels ou des crédits qui pourraient s'échelonner sur 2 ou 3 ans selon les projets. La vision du Conseil communal, aujourd'hui, est de mettre en œuvre ce PGA et de vous proposer plus tard les demandes de crédit.

Le PGA est un instrument de planification important, que l'on réviserait idéalement tous les 15 à 20 ans. Notre dernier PGA date un peu, et il avait été mis à jour par la suite de manière partielle. Aujourd'hui, nous nous dotons d'un nouveau PGA : c'est un élément important post-fusion, puisqu'il permet de rassembler, sous un même toit, l'étude des réseaux du Locle et des Brenets. Ces réseaux ont des histoires différentes, des entretiens différents et nécessitent aussi, aujourd'hui, des réponses et des investissements différents, comme vous l'avez vu dans le rapport.

Ce PGA fixe des objectifs et des mesures à court, moyen et long termes. Les grandes mesures phares à court et moyen termes consistent dans la mise aux normes de certains réservoirs, où certains éléments doivent être notamment réalisés en termes de sécurité. Comme vous avez pu le voir dans le rapport, nous avons très peu de voyants rouges sur des éléments. Ce sont plutôt des voyants oranges, qui nous indiquent des points d'attention, des points d'amélioration.

Nous pouvons donc relever ici que nous avons deux réseaux qui sont de bonne qualité, tant au Locle qu'aux Brenets, même si des investissements sont toujours nécessaires pour changer des conduites ou améliorer certains éléments, notamment au niveau du pompage ou des réservoirs.

A court terme, deux grands projets ressortent du PGA. Premièrement, le projet Beauregard : le Conseil général a voté, au mois de septembre ou d'octobre dernier, un crédit d'étude de Fr. 360'000.- pour aller de l'avant avec ce projet.

Intimement liée à ce projet Beauregard, il y a l'interconnexion des deux réseaux d'eau du Locle et des Brenets. Cette interconnexion passerait, à ce stade, non pas par La Rançonnière, mais par la Combe-Monterban, le haut des Frêtes, avant d'aller rejoindre le réservoir de l'Essert sur les hauts des Brenets.

A plus long terme, il y a bien entendu le projet du côté du Crozot, qui n'est pas du tout avancé aujourd'hui. Nous nous concentrons sur le projet Beauregard, qui est celui qui va être réalisé à court terme, nous l'espérons. Nous espérons revenir vers vous d'ici quelques mois pour vous faire voter non pas un crédit d'étude, mais un crédit de réalisation.

Un élément est prévu sur le plus long terme : c'est la recherche de nouvelles ressources en eau. Vous savez que Le Locle est construit sur un marécage. Nous avons un sol très riche en eau. Un certain nombre d'impacts est lié à cela, notamment la stabilité du centre-ville. Ce sont des choses que vous connaissez aussi. Nous devons donc faire attention à ne pas pomper trop d'eau dans les nappes pour éviter de déstabiliser les bâtiments. A l'époque, nous avons pompé dans les nappes sans beaucoup de recul et certains bâtiments ont bougé. Fort heureusement, aujourd'hui, ces bâtiments bougent beaucoup moins. En tout cas, ce n'est plus dû au pompage de l'eau potable dans les nappes. Ce sont des éléments importants.

Nous avons des ressources en eau qui se trouvent en zone urbaine, avec une chaîne de traitement qui fonctionne très bien. Un investissement colossal avait été consenti à l'époque, lequel se répercute aussi aujourd'hui sur le prix de l'eau, puisqu'il faut bien amortir ces installations et payer le traitement.

Le Conseil communal mettra l'accent sur du long terme, sur la recherche de nouvelles ressources, en collaboration avec le Service de l'énergie et de l'environnement du Canton et, bien entendu, avec Viteos. Voilà les éléments importants que nous souhaitons mettre en exergue dans ce PGA.

Concernant les différentes interrogations des groupes, j'ai bien pris note de la demande du PS-VERTS par rapport aux fuites : ce sont évidemment des chiffres que l'on connaît. Nous savons l'eau que nous facturons, nous savons l'eau que nous envoyons dans le réseau et, de cela, nous pouvons déduire les fuites. C'est donc volontiers que nous vous fournirons ces chiffres en Commission des énergies et eau, en remontant sur 10 ans et en comparant, à ce titre, les différents réseaux du Locle et des Brenets.

Par rapport à l'évolution du prix de l'eau, sujet important, nous avons établi des simulations en fonction des investissements à accomplir pour mettre en œuvre ce PGA à court et moyen termes. Ces simulations montrent que le prix de l'eau devrait rester stable.

Au niveau des investissements bruts qui sont présentés dans le rapport, nous arrivons à environ Fr. 60 millions. Si vous êtes allés voir dans le détail, certaines mesures sont redondantes : par exemple, l'interconnexion du réseau apparaît une fois dans le projet Beauregard et apparaît aussi, en tant que telle, dans un autre chapitre.

Nous l'avons fait de cette manière avec le bureau d'étude pour avoir les mains libres si le projet Beauregard ne se fait pas, ceci afin que l'on puisse avoir une mesure par rapport à cette interconnexion des réseaux dans le cadre de notre PGA.

Bien entendu, si le projet Beauregard se réalise, l'interconnexion se fera par ce biais et sera fortement subventionnée. Au contraire, si nous faisons une interconnexion par nos propres moyens, qui n'aurait pas de vocation agricole, d'amélioration foncière, ou de défense incendie, les subventions seraient moindres. Ainsi, si nous ajustons les chiffres, nous arrivons autour de Fr. 40 millions – un petit peu moins – pour ce qui est des investissements bruts.

Ce sont ces chiffres que nous avons pris en compte pour faire les simulations sur le prix de l'eau. Ce sont des simulations : nous ne sommes pas à l'abri d'une évolution, d'une augmentation supplémentaire des coûts de construction ou des coûts de génie civil, par exemple. Cela ferait que les coûts des travaux planifiés seraient plus importants, à terme, dans 10 à 15 ans, et que le prix de l'eau partirait à la hausse ou à la baisse, en fonction des quantités consommées et des travaux qu'il y aurait à accomplir.

Néanmoins, nous tablons aujourd'hui sur une stabilité, d'autant plus que nous avons un consommateur d'eau important qui arrive, dans quelques années, avec le tunnelier de l'Office fédéral des routes.

Concernant les fontaines, il faut bien différencier les fontaines dépendantes du compte de l'eau – donc les fontaines qui ont une fonction de purge du réseau – des fontaines décoratives, qui ne sont pas financées par le compte de l'eau.

En ville du Locle, nous avons beaucoup de fontaines décoratives et quelques-unes sont des purges du réseau. La fontaine de la Grande-Rue, en face de la Fleur-de-Lis, est une fontaine privée, mais qui est pratiquement sur du domaine public communal. Je pensais qu'elle nous appartenait, mais non. Elle ne nous appartient pas. C'est un élément auquel nous sommes sensibilisés. Nous en avons déjà discuté avec le Service de l'urbanisme. En effet, il faudrait que nous menions des discussions avec le propriétaire de la fontaine pour l'entretenir et la rénover afin d'améliorer le cachet de la zone et, peut-être, pourquoi pas, d'imaginer une terrasse pour le restaurant de la Fleur-de-Lis de ce côté-ci de la rue. Cela pourrait être vraiment sympa. On s'éloigne un peu du sujet du compte de l'eau, mais ce sont des éléments auxquels nous sommes sensibilisés. Nous vous remercions d'avoir remonté ce point au Législatif.

Le POP posait une question relative aux mesures d'économie d'eau. Viteos est notre gestionnaire de réseau et c'est lui, dans ce cadre, qui met en place toute une série de campagnes pour sensibiliser les consommateurs aux économies d'eau : par exemple, avec des pommeaux de douche qui réduisent le débit, ce genre d'éléments. Nous travaillons avec Viteos, par l'intermédiaire de Viteos, pour mener des campagnes de sensibilisation auprès des consommateurs.

Bien entendu, en cas de forte période d'étiage, nous pourrions prendre des mesures de restriction de consommation d'eau, comme c'est le cas dans certaines autres communes. Cependant, à ce jour, nous ne nous sommes jamais trouvés dans une situation où l'alimentation en eau était mise en péril à cause de l'étiage : étant donné que nous avons des ressources qui se trouvent assez en profondeur, nous sommes peu soumis à l'étiage au Locle. Ceci à l'inverse des Brenets, qui subissent un fort étiage ces dernières années, et qui ont besoin de consommer davantage d'eau via le SIVAMO.

D'un point de vue général, il y a un avantage à la consommation d'eau du SIVAMO aux Brenets : c'est que l'on déplace le débit sanitaire – qui, à l'époque, arrivait au Locle – sur Les Brenets, et on tire sur le SIVAMO le minimum d'eau qui correspond au débit sanitaire pour la partie entre Beauregard et le collège des Monts, *grosso modo*. Ainsi, au final, on arrive à consommer la plus petite part possible au SIVAMO pour l'ensemble de la commune.

Actuellement, c'est donc un système qui fonctionne relativement bien, même si l'interconnexion des deux réseaux est aujourd'hui primordiale pour assurer aux Brenets, en période d'été, non pas seulement une alimentation de secours via le SIVAMO, mais une cartouche de réserve s'il devait y avoir un problème au niveau du SIVAMO.

Les remarques du PLR-VL portaient sur l'adaptation de la défense incendie dans certains secteurs. Le Conseil communal tient à relever que le PGA a été élaboré en fonction de ce qui va être fait dans le PAL, lequel devrait vous être soumis ces prochains mois, nous l'espérons.

DU 27 MARS 2025

Le plan d'aménagement local prévoit la densification de certains secteurs, tant industriels que résidentiels. Nous avons donc tenu compte de ces éléments dans les projections, dans les modèles, pour que nous ayons des conduites suffisamment grosses aux endroits où est prévue la densification, par exemple industrielle, qui nécessite une augmentation de la défense incendie. Ces éléments, qui vont être amenés par le PAL, sont ainsi pris en compte dans le PGA.

Le groupe PLR-VL a également relevé la pertinence de chercher de nouvelles ressources. Concernant la remarque par rapport au prix de l'eau, vous savez évidemment que, pour ce qui est des eaux usées, le prix de l'eau va évoluer le jour où notre nouvelle station d'épuration – devisée à plusieurs dizaines de millions de francs – sera en fonction. Par contre, s'agissant du prix de l'eau potable, comme je l'ai dit précédemment, nos simulations montrent qu'il pourra rester stable – toutes choses étant égales par ailleurs – en fonction de ces investissements.

Le Conseil communal vous remercie de l'accueil que vous avez réservé à ce rapport et à cet arrêté. C'est un processus qui prend du temps. Le PGA a été présenté aux commissions au mois de septembre de l'an dernier, puis il y a eu quelques navettes entre le Conseil communal, les services et l'Etat. Nous avons eu le retour des services de l'Etat de manière officielle au mois de février. Ce document a dû être ensuite signé par les autorités communales, et par le Conseil d'Etat, le chef du DDTE. La version que vous avez n'en est pas une, mais le document est signé par les parties. Il ne manque plus que la signature du Bureau du Conseil général pour que le document soit correctement paraphé.

Le Conseil communal vous remercie donc de l'accueil réservé à ce rapport. C'est un élément qui va nous donner du travail ces prochains mois, ces prochaines années, puisque nous allons prioriser certaines mesures. Certaines sont déjà en cours ou ont déjà été réalisées, comme la rue du Collège aux Brenets, et la Grand-Rue aux Brenets. Ces éléments sont dans le PGA : comme l'étude a duré 2 ou 3 ans, ces éléments figuraient au commencement du PGA et ont été réalisés. C'est ainsi que l'on intervient dans ce cadre.

Le Conseil communal vous remercie, j'espère avoir répondu à toutes vos questions, et je reste évidemment encore à disposition si nécessaire.

La parole n'étant plus demandée, la présidente, **Mme Joëlle Eymann**, soumet au vote **la prise en considération du rapport 25-4101**, laquelle est **acceptée à l'unanimité**.

Soumis au vote, **l'arrêté relatif à l'adoption du plan général d'approvisionnement en eau (PGA) de la Commune du Locle** est **accepté à l'unanimité**.

ARRETE

relatif à l'adoption du plan général d'approvisionnement en eau (PGA) de la Commune du
Locle

Le Conseil général de la Commune du Locle,
Vu la loi sur les communes (LCo) du 21 décembre 1964,
Vu le règlement communal sur les finances du 25 juin 2015, ainsi que l'arrêté de sanction du
Conseil d'État du 26 août 2015,
Vu la loi sur les finances de l'État et des Communes (LFinEC), du 24 juin 2014,
Vu le rapport du Conseil communal du 12 mars 2025,

Arrête :

- Article premier.- Le plan général d'approvisionnement en eau (PGA) du Locle est adopté.
- Art. 2.- Les dépenses d'investissement feront l'objet de crédits d'engagement spécifiques.
- Art. 3.- Le Conseil communal est chargé de l'application du présent arrêté à l'expiration du délai référendaire.

25-4501 – Rapport concernant la création d'un poste d'ingénieur civil

M. David Taillard, PS-VERTS :

- Le groupe PS-VERTS souhaite partager son analyse critique concernant la création d'un poste d'ingénieur civil. Nous reconnaissons les enjeux majeurs en matière d'infrastructures, notamment la nouvelle STEP et les mesures liées au contournement N20. Toutefois, plusieurs questions demeurent quant à l'opportunité, à l'organisation et à la portée à long terme de ce poste.

Dans le contexte communal, l'architecte communal est traditionnellement porteur d'une vision transversale de l'aménagement du territoire. L'ingénieur civil, quant à lui, intervient principalement sur les aspects techniques et exécutifs des projets. La coexistence de ces deux rôles à un niveau hiérarchique équivalent, dans une structure aussi réduite que celle de notre administration, pose la question de la clarté hiérarchique, de la cohérence dans la planification, et de l'efficacité dans l'action publique.

La dénomination du poste, « ingénieur civil » ou « ingénieur en génie civil », n'est pas anodine. Il conviendrait de préciser cette appellation pour éviter toute ambiguïté sur le profil recherché. De plus, le fait de créer un deuxième poste de chef de service au sein d'une commune de taille modeste comme Le Locle nous interpelle. Le service concerné ne compte qu'un effectif réduit et la cohabitation de deux chefs de service risque de créer des frictions ou des redondances, surtout si leur entente n'est pas optimale.

Il nous semble important que l'organigramme des dicastères soit clarifié : qui dirige quoi, et selon quelle logique ? Certaines responsabilités – par exemple la STEP – sont mentionnées sous des directions différentes selon les documents que nous avons entre les mains. Ce flou nuit à la lisibilité de l'action publique.

Nous nous demandons ensuite s'il ne s'agit pas d'un besoin conjoncturel plutôt que structurel. Le poste semble créé principalement pour répondre à des projets ponctuels. Nous partageons la satisfaction de voir une réponse concrète aux difficultés rencontrées dans la gestion du dossier STEP, mais nous nous interrogeons.

- œ Que deviendra ce poste une fois les grands projets réalisés ?
- œ Peut-on justifier sa pérennisation dans la structure communale ?
- œ N'aurait-il pas été plus judicieux de potentialiser des postes existants ou de renforcer l'équipe actuelle, plutôt que de créer un nouveau service ?

Le service a déjà vu ses charges augmenter ces dernières années. Cette création vient s'ajouter à cette dynamique, sans réelle réflexion sur l'optimisation de l'organisation existante.

Une autre question concerne la proportion et l'équité dans la gestion des ressources humaines. Nous questionnons l'équilibre dans la gestion des ressources humaines : pourquoi un poste à 100 % est-il décidé ici, alors que d'autres fonctions nécessaires dans la Commune peinent à voir leur taux de travail augmenter ? Une telle différence de traitement interroge sur la cohérence de la stratégie RH de la Ville.

Nous relevons également l'argument selon lequel cette création de poste permettrait des économies sur les mandats externes, mais sans véritable évaluation chiffrée. Le rapport mentionne que la création de ce poste permettrait de réduire les dépenses en mandats externes. Nous souhaiterions disposer d'un état des lieux :

- œ Combien de mandats sont actuellement confiés à l'externe chaque année ?
- œ Quel serait le gain estimé en les réalisant en interne ?

Il est important de chiffrer ces économies attendues avant de créer un poste avec une charge budgétaire importante et pérenne.

Il nous semble aussi indispensable de disposer d'un profil et d'un cahier des charges détaillés. Le rapport ne nous donne que très peu d'informations sur le profil recherché. Pour un poste aussi stratégique, le Conseil général doit pouvoir connaître les compétences attendues et les responsabilités précises. Cela permettra aussi d'éviter une confusion avec d'autres postes ou mandats entre services et dicastères.

Enfin, nous regrettons une démarche précipitée, qui justifie, selon nous, un renvoi en commission : pour notre groupe, ces questions auraient dû faire l'objet d'une discussion en commission. Il est ainsi dommageable de précipiter cette demande de création de poste, qui ne peut, en l'état, être portée ou non ce soir sans aucun préavis. Nous considérons qu'un renvoi en commission est nécessaire, afin d'examiner sérieusement la pertinence, les modalités et les impacts budgétaires de cette création de poste.

En conclusion, le groupe PS-VERTS n'est pas opposé à la création d'un poste d'ingénieur civil, dans la mesure où celui-ci répond à un véritable besoin vérifié, s'inscrit dans une vision à long terme et améliore concrètement la gestion communale. Cependant, dans l'état actuel, nous estimons que :

- œ le poste doit être redimensionné : statut, cahier des charges, taux d'activité;
- œ l'organigramme communal doit être clarifié;
- œ une évaluation prévisionnelle des rôles et des coûts doit être fournie.

Nous ne voulons pas opposer technique et vision politique, mais veiller à ce que l'organisation communale reste cohérente, lisible et durable.

Nous demandons donc un renvoi en commission, ou plutôt un retrait. Faute de quoi, nous réserverons notre position définitive en fonction des réponses qui nous seront apportées, mais nous nous opposerons vraisemblablement à ce rapport.

M. Nicolas Aubert, PLR-VL :

- Construire et prendre soin de notre ville demandent des compétences dont l'état de nos infrastructures publiques ont le plus grand besoin. De nombreux défis sont à nos portes, et vouloir les anticiper en dotant l'administration communale de compétences techniques dont notre Ville est dépourvue est tout à l'honneur de notre Exécutif.

Si cette nouvelle charge financière – qui pourrait se révéler être un investissement susceptible d'éviter de coûteuses déconvenues – avait pu s'inscrire dans le plan de législature, le rapport s'en serait sans doute encore mieux porté, tout comme d'ailleurs s'il avait inclus la rubrique souhaitée par le Législatif en février 2023 concernant l'étude de possibles synergies avec notre ville voisine qu'est La Chaux-de-Fonds.

Quelques questions se sont posées au sein du groupe PLR-VL au sujet desquelles des éclaircissements sont attendus :

- œ Au sujet de la comparaison des structures organisationnelles de villes comparables, mentionnée en tête de la seconde page du rapport, le Conseil communal peut-il préciser si ces villes comparées bénéficient aussi d'un architecte communal ?
- œ Pour plus de clarté, le Conseil communal peut-il confirmer que le second paragraphe du point 2.2 du rapport – faisant mention d'un ingénieur civil placé sous la responsabilité de l'architecte communal – relève bien d'une erreur, et que l'architecte communal et l'ingénieur civil seront bien indépendants à la tête de leur service respectif ? On peut ainsi toujours espérer que le second rebouchera les cunettes posées par le premier...

Le groupe souhaiterait aussi être rassuré sur la nécessité d'inscrire un nouveau poste aussi coûteux que pérenne au sein de notre administration, alors que les tâches qui seront *a priori* attribuées à l'ingénieur civil semblent, quant à elles, plus ponctuelles : nous pensons ici, par exemple, à la STEP, à la piscine et aux travaux induits par le contournement du Locle, ainsi qu'aux autres travaux mentionnés dans le rapport.

Cela étant, le groupe PLR-VL salue la qualité du rapport, qu'il acceptera. Il soulignera aussi que beaucoup d'exécutifs n'auraient pas fait preuve d'autant de transparence que notre Conseil communal à travers ce rapport, et se seraient certainement contentés de rajouter quelques chiffres dans un budget. Aujourd'hui, nous avons la chance d'avoir un rapport extrêmement complet qui nous est soumis. Ce n'est pas une raison pour essayer de s'immiscer dans les compétences du Conseil communal, typiquement en critiquant la hiérarchie qu'il veut donner au poste nouvellement créé. Je rappelle ici que l'arrêté porte sur la création du poste et non pas sur la position que ce poste doit occuper dans l'organigramme communal. Aussi, le groupe PLR-VL acceptera ce rapport.

Mme Anne Reichen, POP :

- Le groupe POP a pris connaissance du rapport concernant la création d'un poste d'ingénieur civil et remercie le Conseil communal pour les informations qu'il contient.

L'ensemble du groupe POP approuve à l'unanimité l'intérêt qu'apporterait la création d'un tel poste. En effet, le groupe est convaincu qu'un ingénieur civil au sein de la Ville permettrait d'avoir une expertise interne, qui pourrait être d'une grande importance au vu des nombreux projets d'envergure de ces prochaines années, notamment la STEP.

Le groupe y voit également une possibilité d'optimisation du budget à moyen, voire à long terme, en réduisant les coûts de consultants externes.

Néanmoins, une majorité du groupe POP se questionne sur la pertinence quant à la création de ce poste en tant que chef de service. En effet, la question se pose quant au bien-fondé de la création de deux chefs de service au niveau de l'urbanisme.

C'est pour cette raison que l'ensemble du groupe POP demande le renvoi du rapport, et demande au Conseil communal une nouvelle proposition contenant davantage d'explications sur le modèle envisagé, et que ce dernier soit revu et validé en amont par la Commission ATUEE.

Mme Catherine Jeanneret, directrice du Dicastère de l'Urbanisme, de la Mobilité et de l'Agglomération (DUMA) :

- Le Conseil communal remercie les groupes de faire part de leurs préoccupations et questions. Pour le Conseil communal, il est important de souligner l'importance de sa demande à travers ce rapport portant sur la création d'un poste d'ingénieur civil.

Au cours des 10 à 15 prochaines années, notre Commune s'engagera dans des projets d'envergure. Les deux plus conséquents sont, d'une part, la construction de la nouvelle STEP – représentant un investissement de plusieurs dizaines de millions de francs – et, d'autre part, les mesures d'accompagnement du contournement routier. Ces dernières permettront de réduire d'environ 60 % le trafic au centre-ville.

Concrètement, cela signifie que nous devons concevoir et planifier des solutions pour dissuader le trafic de transit de traverser la ville du Locle, tout en maintenant une alternative viable en cas de fermeture du tunnel.

Par ailleurs, nous souhaitons améliorer la qualité de vie au centre-ville, en aménageant des espaces piétons et en favorisant la mobilité douce. Ces objectifs nécessitent une étude approfondie afin de concilier un aménagement agréable et attractif, une fluidité du trafic local et une option pour le trafic de transit en cas de fermeture du tunnel.

Ces deux grands projets pourront être menés de manière optimale par un ingénieur civil, mais son rôle ne s'arrête pas là. Il apportera également un soutien à notre responsable actuel du génie civil dans le développement des chantiers en cours, en assurant, notamment, le suivi technique, la gestion des appels d'offres et la coordination avec les autres services et prestataires.

De plus, il sera chargé de planifier les travaux à long terme, en veillant à suivre les PA RUN et à anticiper les futurs grands projets. Ces projets requièrent des compétences spécifiques et de haut niveau, qui ne sont actuellement pas disponibles au sein de nos dicastères. C'est pourquoi nous proposons de scinder le dicastère en deux services distincts, l'un dédié à l'urbanisme et l'autre aux infrastructures, puisque ce sont deux métiers bien différents.

Dans le Service des infrastructures, nous recherchons un ingénieur expérimenté, capable de piloter ces projets d'envergure. Afin d'attirer un profil à la hauteur de nos attentes, nous proposerons un poste à responsabilités, offrant des atouts uniques, tels que la gestion d'un service, un salaire estimé à Fr. 180'000.-, et des défis exceptionnels que l'on ne trouvera pas forcément sur le marché. Pour information, la Commission ATUEE a accueilli favorablement la nouvelle concernant la création de ce poste d'ingénieur.

Le Conseil communal remercie le groupe PS-VERTS de son accueil favorable à ce projet, et répond comme suit aux questions soulevées.

Les fonctions « urbanisme » et « infrastructures », bien que complémentaires, restent distinctes. Chacune d'elles présentent des enjeux spécifiques, autant en termes de complexité que d'impacts financiers. Par exemple, du côté de l'urbanisme : les rénovations du patrimoine financier, le projet piscine, les bibliothèques. Pour les infrastructures : la nouvelle STEP et les mesures d'accompagnement. C'est la raison pour laquelle le Conseil communal propose cette variante.

Concernant la STEP, certaines responsabilités restent à préciser. A ce jour, nous poursuivons nos discussions sur l'organisation interne, en fonction des ressources disponibles : d'où le poste du personnel de STEP encore dans l'organigramme. Il convient également de rappeler que les questions d'organisation relèvent de la compétence du Conseil communal.

Le Conseil envisage ce poste comme une ressource prioritairement dédiée aux projets d'envergure pour la prochaine décennie. Par la suite, il pourrait être pérennisé, éventuellement à temps partiel, afin de gérer les projets d'agglomération et la planification des chantiers, tout en réduisant les coûts liés aux bureaux d'ingénieurs.

Il est vrai qu'il est difficile d'estimer le nombre d'études économisé par un travail en interne. Cependant, en consultant les chiffres sur les quatre dernières années, il apparaît que nous avons dépensé Fr. 350'000.- pour les études de trafic – Transitec, par exemple – et plus de Fr. 1 million pour les études de projets routiers et PGE. En estimant une réduction des coûts externes de 20 %, cela peut représenter une économie d'environ Fr. 80'000.- par année.

D'autre part, le Service de l'urbanisme pourra se consacrer pleinement aux projets en cours et à venir, notamment l'achèvement de la mise en application du PAL. Il pourra également se concentrer sur la rénovation de plusieurs infrastructures, telles que les collèges, les immeubles PF, le Casino, les parkings, le Parc du Doubs, le plan d'eau du Col-des-Roches, la piscine, les vestiaires sportifs et les bibliothèques, par exemple.

DU 27 MARS 2025

Par ailleurs, il développera un plan d'assainissement des bâtiments et soutiendra la politique d'installation solaire photovoltaïque, assurera le suivi du recensement architectural, ainsi que la gestion quotidienne des dossiers, notamment les demandes de permis de construire.

Au niveau du cahier des charges de l'ingénieur civil, pour le domaine des infrastructures, au niveau **technique**, nous avons prévu qu'il s'occupe de :

- œ réaménager les voies publiques : récupération d'espaces, réalisation des mesures d'accompagnement N20,
- œ gérer les projets d'agglomération,
- œ suivre le PGE et mettre en action le système séparatif eaux usées/eaux claires,
- œ gérer la maintenance et l'entretien des réseaux existants,
- œ suivre les travaux de développement du CAD,
- œ gérer les appels d'offres,
- œ établir un plan des travaux sur le long terme.

Au niveau **environnement**, il faudra qu'il gère le projet de la nouvelle STEP, cela veut dire :

- œ suivre l'avant-projet,
- œ suivre le BAMO,
- œ gérer les décisions sur le process,
- œ établir les crédits d'étude,
- œ coordonner la communication avec les donneurs de subventions,
- œ gérer les délais et les coûts,
- œ élaborer un plan de mesures lié au changement climatique et de réduction de gaz à effet de serre. C'est le plan climat.

Au niveau de la **mobilité** :

- œ faire appliquer les mesures de mobilité définies par le nouveau PAL, en collaboration avec l'Urbanisme, bien sûr,
- œ renforcer les transports publics en améliorant leur fréquence et leur couverture territoriale, tout en veillant à leur mise aux normes,
- œ encourager la mobilité douce en développant des infrastructures adaptées aux piétons et aux cyclistes.

Au niveau **administratif**, en tant que chef de service, il devra :

- œ assurer la direction opérationnelle et tactique conformément à la vision politique définie, et organiser le service,
- œ gérer les aspects administratifs et techniques liés au personnel du service,
- œ coordonner les projets avec les services communaux, les services cantonaux et les partenaires privés,
- œ établir les budgets et les comptes.

Au niveau de l'**urbanisme**, le cahier des tâches du chef de service de l'Urbanisme sera de :

- œ s'occuper de garantir que le PAL soit rendu en temps et en heure, donc à terminer et à mettre en œuvre par la suite au niveau des pôles de développement,
- œ développer les plans de quartier,
- œ suivre le plan d'agglomération : puisqu'il y a différentes mesures au niveau du plan d'agglomération, certaines mesures se passent au niveau des infrastructures, certaines mesures se passent au niveau de l'aménagement du territoire,

DU 27 MARS 2025

- œ développer l'urbanisation, les mobiliers urbains ; à voir aussi avec le Dicastère du sport et de la santé,
- œ intégrer l'arborisation, des îlots de fraîcheur, etc.

Au niveau de l'**architecture**, il faudra suivre les permis de construire, élaborer des plans concernant la rénovation des bâtiments – comme dit précédemment, collèges, immeubles PF : nous avons dit que nous allions effectuer des rénovations au niveau de notre patrimoine, telles que l'ajout d'ascenseurs, la redistribution des surfaces, la modernisation de nos logements, la pose de balcons.

Le Casino a aussi besoin d'un rafraîchissement : il doit bénéficier de quelques rénovations. Il y aura la création de parkings : nous avons un projet aux Pargots pour le P+R, et au niveau du centre-ville, nous en parlerons tout à l'heure, nous ne savons pas s'il y aura un parking ou pas.

Il y a le Parc du Doubs : il faut que nous développions les Portes du Doubs. Il faut aussi que nous parlions du plan d'eau du Col-des-Roches. Nous avons la rénovation de la piscine, qui est un gros morceau, les vestiaires au niveau sportif, et les projets des bibliothèques, que nous devons aussi attaquer. Nous devons suivre le recensement architectural et, naturellement, nous avons encore tout le domaine de la sécurité, avec la police du feu, la salubrité et l'hygiène.

Au niveau de la mobilité douce, il y aura aussi une collaboration entre les infrastructures et l'urbanisme, puisque nous avons aussi une mixité des transports qui va être mise en place pour encourager la mobilité douce et la location des vélos.

Le Conseil communal remercie aussi le groupe PLR-VL pour la question sur un éventuel rapprochement avec la Ville de La Chaux-de-Fonds.

Des discussions ont eu lieu avec le Service technique, et M. Théo Huguenin-Elie s'est montré ouvert à nous apporter un soutien ponctuel en cas d'urgence. Cependant, à ce jour, il n'est pas en mesure de mettre des ressources à disposition de manière étendue.

Concernant les structures des différentes villes sur lesquelles nous pourrions nous appuyer pour avoir certains conseils sur l'organisation, au niveau de La Chaux-de-Fonds, il existe trois différents services : le Service technique, le Service de l'urbanisme, des mobilités et de l'environnement et le Service bâtiments et logement.

C'est un ingénieur civil et trafic qui est à la tête du Service technique, à qui sont subordonnés deux ingénieurs civils et un responsable de STEP, qui est aussi ingénieur civil.

Au niveau du Service de l'urbanisme, c'est un avocat qui est à la tête du service. Y travaillent également une dessinatrice en architecture, pour les permis de construire, et deux urbanistes pour la planification et l'aménagement urbains.

Il n'y a donc pas d'architecte pour ces deux services. Une architecte est à la tête du Service bâtiments et logement, où se trouvent également des personnes qui s'occupent de la gérance et de la conciergerie.

M. David Taillard, PS-VERTS :

- Dialoguer avec les parties prenantes, c'est s'assurer une bonne compréhension d'un projet. S'imaginer que tout est clair, c'est s'assurer des oppositions.

Un préavis pour un budget de Fr. 180'000.- était un minimum. Même si, effectivement, en Commission ATUEE, la mise en place de ce poste était envisagée positivement, il n'en demeure pas moins que nous n'avons pas de projet concret sous les yeux.

Surtout, si ce projet ne nous fait économiser que Fr. 80'000.-, nous sommes en droit de nous assurer que les Fr. 100'000.- restants serviront à quelque chose. Merci au Conseil communal de nous avoir expliqué les différentes situations qui nous permettront effectivement de bien utiliser ces Fr. 180'000.-, montant qui est évidemment un maximum, puisque cela dépendra des rémunérations. Cela dit, c'est un peu une situation à l'arrache : voter Fr. 180'000.- annuels avec un sentiment d'improvisation me met personnellement mal à l'aise.

Cependant, revenons sur le statut de chef de service. Ce point ne nous convient toujours pas. Pour nous, développer un nombre trop important de chefs de service, notamment avec seulement trois personnes sous ses ordres, n'est pas très légitime. Il ne faut pas en faire une problématique de personne, mais vraiment de statut. Et de toute façon, on ne sait pas encore qui sera engagé.

Néanmoins, cela nous pose un vrai problème. Nous n'avons pas de réponse concrète à cela, si ce n'est que c'est effectivement le Conseil communal qui décide qui fait quoi. En fin de compte, en tant qu'autorité, nous avons besoin d'une réponse concrète. Si nous ne l'avons pas, nous nous opposerons malheureusement à l'approbation de ce rapport.

M. Nicolas Aubert, PLR-VL :

- Il est urgent de ne pas attendre : nous sommes face à des travaux importants liés au contournement du Locle, à des travaux extrêmement importants liés à la STEP, et nous avons vu qu'avec notre structure actuelle, les gens en place actuellement, nous sommes totalement incapables de mener à bien ces projets-là dans des délais raisonnables et aussi à des coûts raisonnables.

Il nous faut aujourd'hui des spécialistes, et ceux-ci nous sont proposés par le Conseil communal. Le groupe PLR-VL juge qu'il ne faut pas attendre, qu'il ne faut pas reporter. Nous ne sommes pas actuellement en mesure de repousser cet engagement. Aussi, le PLR-VL votera cet arrêté.

La parole n'étant plus demandée, la présidente, **Mme Joëlle Eymann**, soumet au vote **la prise en considération du rapport 25-4501**, qui recueille 20 voix contre 20 et 0 abstention.

Au vu de l'égalité des voix, il appartient à la présidente de départager, et elle apporte une voix contre. **Le rapport 25-4501 est donc refusé par 21 voix contre 20 et 0 abstention.**

25-603 – Interpellation interpartis (PS-VERTS par Mmes Corine Bolay Mercier, Irina Solomatina, Yasmina Produit et MM. Gérard Santschi, David Taillard, Joël Galvani, Cyril Tissot, POP par Mmes Anne Reichen, Céline Dupraz, Suzanne Zaslowski et M. Vivian Bologna) : « Quelle politique poursuit le Conseil communal concernant les bornes de recharge pour les voitures et vélos électriques ? »

Mme Corine Bolay Mercier, PS-VERTS :

- Un tout petit développement en complément. Nous sommes régulièrement interpellés par des habitants de la ville du Locle pour dire qu'il y a peu de bornes de recharge sur le domaine public, tant pour les voitures que pour les vélos électriques.

Il me semble que cela devrait être une priorité aujourd'hui dans la lutte contre le réchauffement climatique. Nous savons que les voitures électriques émettent moins de CO₂. Il nous paraît vraiment essentiel d'avoir une politique des administrations publiques pour développer ces bornes électriques, tant pour les voitures que pour les vélos.

Nous savons qu'il y a eu une Commission du tourisme, lors de laquelle il semble que soit ressorti le fait que les bornes de recharge pour les vélos n'étaient pas une option retenue, car cela ne fonctionne pas partout. J'aimerais donc avoir confirmation et savoir si le Conseil communal pense la même chose.

Concernant les bornes de recharge pour voitures, qu'en est-il ? Il est vrai que nous ne savons pas très bien qui les installe : est-ce la Commune ou Viteos ? Qui paie quoi ? Quand la Commune donne la possibilité à Viteos de mettre des bornes de recharge, est-ce qu'elle fait payer quelque chose ? Pour notre part, il s'agit davantage d'une clarification. Merci au Conseil communal de sa réponse.

Mme Catherine Jeanneret, directrice du Dicastère de l'Urbanisme, de la Mobilité et de l'Agglomération (DUMA) :

- Je vous remercie du dépôt de cette interpellation. Une discussion est prévue incessamment – soit début avril – pour signer une convention en partenariat avec Viteos. C'est donc Viteos qui réalisera l'évaluation des besoins par quartier et planifiera en fonction des travaux sur les routes.

Viteos sera propriétaire des stations et se chargera de leur entretien. L'électricité desservie par les stations de recharge proviendra d'énergie renouvelable. C'est un petit commentaire que je vous fais en complément...

Concernant les questions posées : en échange de cette exploitation, la Ville du Locle donnera l'usage de surface pour créer des places de parc. Le développement se fera avec parcimonie, car deux places pour une borne représentent deux places de parking conventionnelles en moins. Aujourd'hui, il n'y a pas eu de demandes concrètes auprès de la Commune pour installer des bornes de recharge dans le domaine public.

Concernant la question sur les vélos, je vais laisser mon collègue Philippe Rouault y répondre.

M. Philippe Rouault, directeur du Dicastère de l'Environnement, de la Cohésion Sociale et de la Culture (DECSC) :

- Je ne faisais pas encore partie de la Commission du tourisme quand cette question a été étudiée. Néanmoins, il me semble que dans les différentes communes qui ont essayé d'installer ces bornes de recharge pour les vélos électriques – à différents points de leur territoire, sur des parcours vélo – en particulier pour les VTT électriques, ces bornes étaient très peu utilisées.

DU 27 MARS 2025

Il est vrai que l'évolution des batteries permet maintenant de parcourir un nombre important de kilomètres en une journée. La nécessité de les recharger en cours de parcours s'avère moindre.

Par contre, nous pourrions peut-être y réfléchir pour les campings, par exemple, les lieux où les gens séjournent. Toutefois, à mon sens, le besoin est faible : on ne nous a jamais transmis de demande pour des points de recharge pour vélos électriques en ville. Mais nous pourrions peut-être étudier cette question s'il y avait de la demande.

A la suite de la question la présidente, Mme Joëlle Eymann, demandant à l'interpellatrice si elle est satisfaite de la réponse du Conseil communal, **Mme Corine Bolay Mercier** se déclare satisfaite et remercie le Conseil communal.

25-902 – Motion de M. Alain Krebs et Mmes Bernadette Jaques, Corinne Schaffner, Dominique Brequet, Evelyne von Allmen, Karen Kinkel, Martine-Eliane Donzé, MM. Gaëtan Dubois, Alexandre Jacot, François Chopard, François Schaffner, Gabriel Gaffiot, Michel Jegquier, Michel Rosselet, Nicolas Zaugg, Peter Spahr, Philippe Zbinden, Pierre Surdez, Théo Dänzer, William Buirette, Vincenzo Trugli (PLR-VL) : « Etude de faisabilité d'un parking-silo sur la parcelle 2360 du cadastre du Locle située entre la Maison de Paroisse et le jardin Klaus ou la rue Bournot »

M. Alain Krebs, PLR-VL :

- Je m'adresse ici également aux jeunes de notre ville, ainsi qu'au public présent. La mise en page de notre motion a été quelque peu modifiée par la Chancellerie, lorsqu'elle a été incorporée dans l'ordre du jour complémentaire mis en ligne. En principe, c'est donc ce texte qui aurait dû vous apporter les éléments de réflexion nécessaires pour vous prononcer ce soir. Les copier-coller sont parfois un peu étranges, au point que je me demande si ce n'est vraiment que la mise en page qui a été un petit peu modifiée ou également une partie du contenu.

En effet, quand on lit la presse de mercredi ou que l'on consulte les réseaux sociaux, on constate que, soit la journaliste n'a pas eu en main le texte initialement déposé, soit qu'elle l'a vraiment interprété dans un but qu'elle pourra peut-être nous expliquer plus tard dans un prochain commentaire sur ArclInfo.

Dans un amalgame mélangeant la nouvelle usine d'incinération de La Chaux-de-Fonds, les parkings de Neuchâtel, l'UNESCO du Locle, elle déforme totalement le but de cette motion. Encore heureux qu'elle n'ait pas intégré le RHNe ou la patinoire de La Chaux-de-Fonds, ou que sais-je encore ?... Mais bref. Revenons à cette motion.

La réalisation du tunnel de contournement – et cela a été déjà dit précédemment – doit engendrer une importante diminution du trafic en ville. C'est une question de principe. L'OFROU n'y dérogera pas. Cela permettra donc de réaménager notre centre-ville de manière à le rendre plus agréable à vivre. Mais attention : il faudra quand même garder la possibilité – et cela a aussi été dit précédemment – d'y faire passer 22'000 véhicules par jour, notamment en cas de fermeture de ce tunnel pour raison d'accident, d'entretien ou autre.

Le problème ne sera donc pas simple à résoudre, surtout si l'émotionnel dépasse le pragmatisme dans les réflexions. Il faudra tenir compte des pseudo-experts, tels que la journaliste précitée, laquelle s'improvise urbaniste en analysant les parkings de Neuchâtel, mais en oublie deux qui sont bien situés en centre-ville – soit ceux du Seyon ou de la Maladière – dans ses réflexions.

Il y a aussi les dogmatiques antimobilité individuelle, dans une ville où les transports publics sont ce qu'ils sont, à l'image d'une personne faisant partie de la Commission ATUEE qui n'hésite pas à vous demander de la reconduire à son domicile après une séance. Pour la petite histoire, c'est vrai qu'il faisait un peu nuit et qu'il ne faisait pas beau ce soir-là. Le vélo a donc aussi quelques limitations... Pour la petite histoire aussi, il faut dire que, durant cette séance, cette personne s'était fortement opposée à la création de quelques places de parc dans un projet immobilier. Alors... les principes, c'est bien. Mais, comme on le dit : à partir du moment où cela concerne les autres, n'est-ce pas ?

A ma connaissance – ou à *notre* connaissance – ce réaménagement du centre-ville n'est actuellement pas réellement défini par le Service de l'urbanisme. Et donc, finalement, nous ne savons actuellement toujours pas si nous aurons réellement besoin de ce grand parking. Il est cependant très probable qu'il en faudra un. Non pas pour augmenter le nombre de voitures en ville, mais pour libérer de la place, pour les rues piétonnes ou les pistes de mobilité douce, dont nous avons également parlé précédemment.

On peut rêver d'un centre-ville sans voiture. Oui, oui, on peut rêver. Mais est-ce que les résidents de ce centre-ville, les commerces ou les gens qui sont actifs dans ce centre-ville seront d'accord de renoncer à leur mobilité individuelle ou à leurs simples livraisons ? Est-ce qu'ils seront d'accord de devoir parquer leur voiture ou leur camionnette pour décharger quelque chose à des endroits très éloignés de leur domicile ou de leur lieu de travail ?

Contrairement à ce que dit la presse, ce n'est pas expressément le PLR qui veut ce parking – peu importe son emplacement – puisqu'il figure au plan financier 2023, date à laquelle le Service de l'urbanisme était sous la direction d'un conseiller communal POP. Et il figure également au plan financier 2024, alors que le service était sous la direction d'un conseiller communal Vert.

Ce parking est donc probablement un mal nécessaire, qui n'aurait certainement pas été maintenu au plan financier par des représentants de partis peu favorables à la mobilité individuelle si l'on avait réellement le choix de s'en passer.

Finalement, les seules choses nouvelles que propose la motion sont :

- œ un autre endroit que celui qui a actuellement la faveur du Service de l'urbanisme,
- œ une activation du processus de réflexion et du réaménagement,
- œ et une intégration soutenue des diverses commissions concernées.

Je me permets ici de relire le texte de la motion :

« Par cette motion, le groupe PLR-VL demande au Conseil communal de :

- Prendre rapidement contact avec les propriétaires des parcelles concernées, afin de savoir s'ils sont favorables à cette idée et à quelles conditions. »*

Eh oui, on remplit les pages de journaux, alors que l'on ne sait même pas si les propriétaires voudront nous vendre leur terrain !

« – Faire valider la faisabilité technique d'un parking silo de 150 à 200 places sur l'emplacement situé entre la Maison de Paroisse et la rue Bournot. »

C'est-à-dire sur ce fameux terrain de basket. Là, je rejoins notre journaliste, experte, cette fois-ci, en géologie : il faut déjà savoir si le sous-sol de la parcelle est susceptible de recevoir un tel bâtiment.

Troisièmement, la motion demande :

« – D'activer le processus de réflexion au sujet du réaménagement du centre-ville et de présenter dès que possible aux commissions concernées les objectifs recherchés et des variantes concrètes y répondant clairement. »

Eh oui, c'est bien au niveau des autorités, des commissions et, éventuellement, des associations qu'un débat démocratique serein doit avoir lieu. Et pas au niveau du Café du Commerce, de la presse ou sur les réseaux sociaux.

Ainsi, si vous relisez bien cette motion, on vous demande de voter pour donner un mandat au Conseil communal pour réaliser une étude de *faisabilité*, et non pas un crédit de construction sur un projet définitif. Je ne peux donc que vous recommander de l'accepter.

Concernant la suggestion du bâtiment et de son emplacement. Il est essentiel de comprendre pourquoi il est proposé d'utiliser cette parcelle 2360, sur laquelle se situe ce terrain de basket ou « terrain bleu ».

Permettez-moi, Madame la Présidente, de m'adresser directement aux jeunes ici présents, qui n'ont probablement pas eu toute l'information nécessaire pour comprendre les enjeux.

Je serais très heureux d'apprendre que vous avez pour habitude de consulter régulièrement...

Un membre du Conseil général interrompt l'intervenant pour déposer une **motion d'ordre**, relevant que ce dernier doit s'adresser en direction de la présidence.

M. Alain Krebs reprend :

- Je m'adresserai donc dans sa direction. C'était par respect vis-à-vis de cette jeunesse qui s'intéresse à la politique.

Donc... je serais très heureux d'apprendre, chers jeunes, que vous avez pour habitude de consulter régulièrement les ordres du jour de nos conseils généraux. Et je pense plutôt qu'une information restreinte vous a été donnée. Je ne sais pas par qui elle vous a été donnée, et dans quel but on ne vous a pas expliqué ce qui se trouve en page 4 du complément de l'ordre du jour de cette séance. Je vous laisserai donc en discuter avec cette source, mais sachez que l'on vous a probablement trompés sur le but de cette motion.

Dans votre pétition – ou celle à laquelle vous avez peut-être adhéré – il est dit : « La ville manque cruellement d'espaces pour les jeunes. Le terrain bleu est l'un des derniers endroits où ils peuvent se réunir. Si on le supprime, que leur reste-t-il ? »

Je vous renvoie à la motion : il n'est pas question de *supprimer* un espace pour les jeunes, mais de le *déplacer*. Et même de l'améliorer. Dans la proposition, le terrain de basket serait donc déplacé sur la partie est de la place James-Guillaume. Je ne sais pas si vous avez pu le voir, il y a, dans la motion, une image sur laquelle on représente cette zone du terrain de basket du côté de la partie est de la place James-Guillaume. On y créerait également un espace vert. Cet endroit est, à notre avis, nettement plus convivial que l'endroit actuel, notamment au niveau de son ensoleillement. En plus de cela, il est proche d'une école à laquelle il pourrait également profiter, et il est également proche du CLAAP.

Dans cette pétition, il est également dit que : « Ce projet s'inscrit dans une dynamique qui pousse les jeunes à quitter la ville dès la fin de leurs études. Il ne reste plus aucune attache, aucun lieu de vie, la ville se vide peu à peu et perd son âme. Pourquoi ne pas proposer des projets qui améliorent la qualité de vie et redynamisent la ville ? Pourquoi détruire les derniers espaces de plaisir et de convivialité ? »

C'est là, je crois, que vous n'avez pas mesuré la portée de la création d'un parking, non pas sur le terrain bleu, mais à l'endroit envisagé par l'architecte communal, donc sur la place James-Guillaume. Rappelons ici que cet emplacement a été retenu par le Service de l'urbanisme, alors que celui-ci était encore sous la direction d'un conseiller communal non PLR, puisque certains ont choisi de politiser le débat.

Si ce parking se fait à cet endroit – c'est-à-dire à l'endroit où l'architecte communal l'a prévu, sur la place James-Guillaume – il faut alors dire adieu à la Fête des Promos. En tout cas, au fait qu'elle attire particulièrement la jeunesse.

En effet, il ne sera plus possible d'y implanter la grande tente. A partir du moment où vous avez un parking de deux étages là-dessus, ce n'est plus possible. Il ne sera plus possible non plus d'y organiser les concerts. Il ne sera même plus possible d'y implanter des manèges. Et là, je vous rejoins clairement : Le Locle aura perdu – ou y perdra – une bonne partie de son âme.

Mais il n'y a pas que les Promos : c'est n'importe quelle manifestation d'importance qui ne pourra plus être organisée en centre-ville. Alors que l'on cherche à le redynamiser. Ou alors, il faut me dire où. Il faudra me donner un endroit où l'on peut faire autre chose que ce que l'on fait sur cette place-là.

Alors, avec ces explications, êtes-vous toujours certains que le PLR-VL veut vraiment nuire à la jeunesse de cette ville ?

Je peux comprendre que ce terrain bleu a une signification particulière pour certains d'entre vous. Mais il faut peser le pour et le contre dans le choix d'une solution. Dans la vie, il faut parfois faire des concessions. Et à force de vouloir tout conserver, on finit généralement par tout perdre.

Voilà, j'en ai terminé. Je tiens particulièrement à vous remercier de vous être imposés dans une cause qui vous paraît juste. Néanmoins, il n'y a pas que sur internet que l'information est parfois faussée, et la vérification de ses sources est également à recommander lorsqu'elles proviennent d'ailleurs.

Ainsi, petite recommandation, peut-être – c'est là que revient mon côté prof dans une école technique, avec des jeunes de votre âge : vérifiez vos sources avant de prendre une décision ou de vous lancer dans un mouvement.

Je me tiens, bien entendu, à votre disposition après la séance ou à un autre moment, il n'y a aucun problème, si vous voulez plus de détails sur l'idée de ce projet. Ceci tout en sachant que nous ne savons toujours pas si nous en aurons finalement réellement besoin. Mais pour savoir si nous en avons vraiment besoin, il faut bel et bien que nous nous penchions là-dessus, et c'est le but de cette motion. Aussi, regardons s'il y a quelque chose à faire à cet endroit-là. Après, nous verrons.

Mme Yasmina Produit, PS-VERTS :

- Le groupe PS-VERTS souhaite exprimer ici une position claire et réfléchie concernant la motion dite « terrain bleu », en soulignant trois éléments majeurs : la forme inadéquate de la motion, l'approche méthodologique discutable et un manque de respect préoccupant pour la confidentialité des travaux en commission.

Sur la forme de la motion : il nous paraît essentiel de rappeler qu'une motion est un outil politique destiné à proposer une orientation, une étude, un principe général. Ce n'est pas un projet d'exécution détaillé, avec des dimensions précises, des emplacements fixés et des aménagements déjà définis.

La motion en question outrepassé manifestement les limites de ce qu'un Conseil général est censé proposer. Elle brouille et sépare les rôles entre le Législatif et l'Exécutif, et cela nous semble contribuer à un permanent problème de définition.

Sur la méthodologie et les outils : au-delà de sa forme, nous nous questionnons sur la méthode. Il apparaît que le projet s'appuie sur des documents anciens – à ce que l'on m'a dit, car je n'étais pas là – qu'il s'agit d'un vieux dossier sorti d'un tiroir, sans réelle mise à jour. Et au niveau de la mise à jour, je dirais que, dans toute la réflexion en lien avec le centre-ville, la mobilité douce devant ce quartier, et rejoignant la place qui se trouve devant l'Hôtel de Ville, a souvent été évoquée.

Nous avons besoin d'une réflexion cohérente à ce sujet – nous rejoignons le motionnaire – intégrée et tournée vers l'avenir. Nous sommes d'accord. Ce travail doit se faire à partir de données actualisées : une vision globale de la mobilité, de l'usage de l'espace public et de l'avenir de cette ville – que ce soit pour les grandes manifestations ou encore les Promos, qui ont été citées – doit effectivement se faire. Cette motion nous semble reposer sur des outils dépassés et ne répond pas aux exigences de rigueur que nous devons poser dans nos décisions.

Sur la confidentialité des travaux en commission, nous tenons également à souligner un point qui nous préoccupe sérieusement : en décembre dernier, un rappel formel a été adressé à l'ensemble des membres du Conseil général concernant le caractère *strictement* confidentiel des délibérations en commission.

Or, il semble manifeste que le contenu de cette motion découle directement d'informations issues d'une commission – peut-être pas de cette législature, je l'admets – ce qui contrevient au principe de la confidentialité. Cette manière de procéder nuit à la confiance entre les membres du Conseil et compromet un bon fonctionnement de notre démocratie locale.

En conclusion, pour toutes ces raisons – forme inadéquate, méthodologie contestable et entorse à la confidentialité – le groupe PS-VERTS refusera cette motion.

Nous tenons néanmoins à réaffirmer notre soutien à une réflexion sérieuse sur la création d'un parking silo, à condition qu'elle s'inscrive dans une stratégie globale de la mobilité durable, intégrée au plan d'aménagement, et accompagnée d'une véritable concertation. Nous restons favorables à une ville plus accessible, plus apaisée, plus conviviale, mais pour y parvenir, il faut des outils pertinents, un dialogue ouvert et un profond respect des procédures démocratiques.

Mme Anne-Lise Debets, POP :

- Le groupe POP a finement analysé la demande d'étude et les propositions émises au sein de cette motion. Il la refusera.

Mais je souhaite débiter cette prise de parole en évoquant non pas une étude, ni un budget, ni un nombre de places de stationnement, ni même un plan technique, mais un lieu chargé d'histoire et de vécu pour les habitantes et les habitants du Locle : le terrain bleu. Cette parcelle, que la motion désigne froidement par son numéro cadastral – 2360 – porte en réalité ce nom, qui résonne chaque jour dans le cœur de bon nombre d'habitants. La réduire alors à une simple appellation administrative, c'est nier la vie sociale, les usages, les rencontres et les liens profonds qui s'y sont construits. C'est oublier qu'un lieu de vie ne se limite pas à quelques mètres carrés interchangeable ou déplaçables sur un plan d'urbanisme.

Nous avons bien compris qu'il n'était ici la cible que d'une possibilité dans une étude demandée au Conseil communal, bien loin encore de se voir asséner quelques coups de pelleuse. Mais c'est justement pour cela, maintenant, que nous n'attendrons pas pour porter à votre attention ou à votre connaissance, la vie existante derrière cette parcelle 2360, derrière ce cher terrain bleu. Si vous y voyez de l'émotionnel, vous faites fausse route. Nous parlons d'usages, nous parlons d'humains, et désolée si cela nous paraît aussi important que les chiffres.

En effet, le terrain bleu est bien plus qu'un simple espace disponible en centre-ville, un simple terrain un peu cassé, avec des trous, pas vraiment adapté aux sports qu'il abrite. Il constitue depuis longtemps un repère social essentiel. Un lieu de jeux pour les enfants, un point de rassemblement quotidien pour la jeunesse, un espace où parents, travailleurs sociaux et passants savent qu'ils peuvent retrouver facilement les adolescentes et adolescents dans un environnement sécurisé, familial et vivant. Ce lieu, façonné par les habitants eux-mêmes, traverse les générations et représente une richesse réelle pour toute notre communauté.

Mais aussi – et surtout – ce lieu porte en lui une mémoire collective forte, particulièrement sensible et douloureuse, celle d'un jeune Loclois tragiquement disparu, auquel une plaque commémorative rend aujourd'hui hommage, grâce notamment au soutien du Conseil communal. Cette plaque n'est pas seulement un geste symbolique : elle témoigne pleinement de l'importance affective, sociale et humaine que revêt ce terrain pour la jeunesse et pour l'ensemble de la population locloise. Lors de la pose de cette plaque, un événement public particulièrement émouvant a réuni, bien au-delà de la famille concernée, amis, camarades, travailleurs sociaux, habitants de tous âges, qui sont venus exprimer collectivement leur attachement au jeune souverain et à ce lieu, ainsi que leur solidarité face à cette perte douloureuse. Déplacer ou détruire cet endroit chargé de mémoire constituerait une violence profonde, non seulement pour les proches, mais pour toute une communauté qui y voit un symbole d'appartenance et de mémoire partagée. Il serait indigne, voire impensable, d'effacer

ainsi une histoire humaine, intime et collective, sans prendre le temps d'une réflexion sérieuse et approfondie sur les conséquences humaines et sociales d'un tel choix.

D'ailleurs nous le constatons tous : à peine ce projet de parking – pourtant au stade d'étude – a-t-il été évoqué, que des voix se sont immédiatement élevées parmi les usagers directs du terrain bleu, pour rappeler qu'il ne s'agit pas simplement d'un espace, mais d'une réalité sociale vivante. Une pétition réunissant près de 6'500 signatures a rapidement été lancée et signée. Certains objecteront sans doute que ces 6'500 signatures ne proviennent pas toutes du Locle. A cela je répondrais volontiers que le projet de parking lui-même ne concerne pas exclusivement les Loclois, et qu'il est au contraire significatif et légitime de constater que des personnes extérieures à notre ville manifestent leur soutien à cette cause.

Dans ce domaine de prise en considération des personnes impactées par le potentiel projet, la motion exhorte le Conseil communal à demander l'avis des propriétaires des terrains voisins. Ceci apparaît, au premier abord, comme une démarche respectable, afin de considérer pleinement les personnes qui vivent autour de ce lieu. Nous nous réjouissons de cette sensibilité, que nous avons d'ailleurs en commun.

Malheureusement, même si l'intention est louable, le résultat est que nous considérerons ici les personnes qui possèdent ces terrains. Car nous connaissons la réalité locloise, souvent – pas tout le temps, mais souvent – les propriétaires du centre-ville n'en sont pas les habitants directs. Alors a-t-on pensé à demander également l'avis des locataires ? Ou bien la capacité financière est-elle le seul critère donnant accès à la parole et à la décision ? A-t-il été question, chez les motionnaires, de considérer également les usagers réels, ces véritables Loclois qui fréquentent quotidiennement ce lieu, pour lesquels cet endroit n'est pas un *emplacement stratégique* permettant de gagner deux minutes de marche ou d'attirer les touristes ?

Permettez-moi une petite comparaison : si l'on proposait aujourd'hui de construire un parking silo sur la Place du Marché, place centrale à proximité directe des lieux importants cités par les motionnaires – une place d'ailleurs souvent évoquée dans nos discussions pour être redynamisée parce qu'elle manque de vie, notamment à cause des voitures – que dirait-on ? On crierait à l'aberration, probablement. On qualifierait certainement mon propos de lunaire. Pourtant, soyons honnêtes, la Place du Marché est tout autant fréquentée que le terrain bleu et encore plus centrale.

Alors pourquoi serait-il aberrant de détruire l'une, mais acceptable de sacrifier l'autre ? Peut-être parce que certains lieux bénéficient d'une reconnaissance induite évidente, alors que d'autres, fréquentés par une jeunesse populaire, parfois moins visible et moins représentée dans nos débats et décisions, sont considérés comme plus facilement sacrificiables. Ces jeunes sont rarement invités à s'exprimer sur les projets qui impactent directement leur quotidien, ou ils ne se sentent peut-être pas légitimés à le faire.

Pourtant, ces jeunes sont des habitants à part entière de notre ville et de son centre-ville. Ils y vivent, ils y grandissent, et en sont souvent les principaux occupants au quotidien. Et c'est précisément là, dans leur propre espace de vie, que l'on envisage aujourd'hui d'amener davantage de voitures, en leur retirant, au passage, l'un des rares lieux qu'ils se sont réellement appropriés. Cette incohérence profonde mérite d'être interrogée, tant sur ce sujet précis que dans les futurs projets, afin d'éviter de nouvelles maladresses similaires à l'égard de notre population.

Ceci étant dit – et, je l'espère, perçu de manière positive – afin que nous puissions collectivement améliorer notre manière de considérer notre population dans son ensemble, permettez-moi d'aborder le fond même de la motion.

Nous comprenons et rejoignons évidemment la volonté des motionnaires de repenser la mobilité en centre-ville. Nous partageons d'ailleurs certains constats, notamment la nécessité d'anticipation du futur urbanistique de notre ville, l'importance de préserver la place James-Guillaume – pour que nos événements populaires puissent s'y dérouler dans les meilleures conditions – ou encore l'étude de plusieurs options en ville. Cependant, ce projet soulève plusieurs interrogations fondamentales.

Premièrement, n'est-il pas un peu trop simple de se baser sur des estimations approximatives, sur des hypothèses, plutôt que sur des données tangibles, pour déjà demander une étude dans le but d'envisager une telle construction ? Puisque cela apparaît comme une évidence dans la motion, quelles études précises ont-elles déjà été menées pour affirmer un futur manque de places de stationnement ?

Et d'où cette perspective, somme toute précise, de parking tient-elle ses racines ? A l'heure où la majeure partie des villes cherche à enlever les voitures de ses centres-villes, notre cité horlogère va-t-elle vraiment rester figer dans le temps et favoriser la voiture individuelle au cœur de sa ville ? Quelle vision d'avenir pour notre ville et ses habitants ? Quels sondages ont-ils été réalisés auprès de la population pour établir que celle-ci préférerait gagner trois minutes à pied plutôt que de préserver un centre-ville sans voiture ? Quels sont les intérêts réels en jeu dans cette construction : économiques, pratiques, touristiques, pour les habitants, pour les automobilistes ou pour les piétons ?

Deuxièmement, nous nous étonnons fortement de l'incohérence politique manifeste avec les mesures récemment adoptées par la Ville en matière de stationnement. Alors même que la Commune vient de fournir un travail de qualité et de longue haleine pour instaurer un système de macarons pour réguler et réduire le nombre de voitures en centre-ville, pourquoi promouvoir simultanément un parking à étages incitant précisément à davantage de circulation automobile ? Doit-on comprendre que ce plan de stationnement n'est finalement considéré que comme une simple lubie, destinée à être abandonnée ?

Ensuite, même si logiquement nous pourrions nous arrêter là dans la réflexion tant que les bases mêmes du projet n'auront pas été clarifiées – et même si nous ne devrions pas entrer dans autant de détails à ce stade – nous souhaitons tout de même revenir sur la question architecturale qui nous pose également un réel problème. On nous donne ici, comme exemple, un parking froid, carré, sombre... Franchement, n'avons-nous pas appris à penser les nouveaux bâtiments selon des critères architecturaux qui respectent l'harmonie visuelle de notre ville et sa préservation au sein du patrimoine UNESCO ? Pourtant, ce ne sont ni l'information ni la compétence qui manquent, grâce au précieux travail du personnel qualifié au sein de notre administration – précisément chargé de ces questions – ou des associations actives dans ce domaine au sein de notre ville.

A ce propos, permettez-moi de m'arrêter également sur un autre point de détail soulevé par cette motion. Citer un procès-verbal de commission directement au sein d'une motion, est-ce réellement acceptable ? Est-ce ainsi que nous devons découvrir le contenu des discussions internes aux commissions ? Même si, *stricto sensu*, le secret de commission n'a peut-être pas été formellement trahi, est-ce vraiment une pratique que nous souhaitons encourager dans cet hémicycle ?

En parlant justement de manière de procéder, laissez-nous exprimer ici notre grande réserve quant au partenariat public-privé mentionné dans la motion. Qui ? Pourquoi ? Comment ? Nous avons le sentiment que ces idées sont lancées à la va-vite, simplement *parce que cela se fait*, sans réellement s'interroger au préalable sur leur pertinence profonde et nécessaire.

Enfin, parallèlement, et avant toute décision précipitée, le POP estime qu'il est indispensable de s'interroger en profondeur sur notre manière collective de concevoir l'aménagement du centre-ville. Si nous rencontrons aujourd'hui des difficultés à penser nos projets urbains en intégrant réellement l'ensemble de la population, alors peut-être est-il temps d'instaurer véritablement une pratique régulière et démocratique de concertation citoyenne.

Cette réflexion autour du terrain bleu pourrait ainsi devenir une réelle opportunité d'impulser une démarche nouvelle au Locle : une démarche ouverte, transparente et inclusive, impliquant directement toutes les habitantes et tous les habitants concernés – les jeunes, les familles, les commerçants, les travailleurs sociaux, les personnes âgées, etc. – dans l'élaboration de projets structurants. Ce changement de méthode est indispensable si nous voulons répondre réellement aux besoins et aux attentes du plus grand nombre, et non plus seulement d'une partie restreinte de la population.

Je terminerai enfin en rappelant ce qui me paraît essentiel dans cette intervention. Notre ville a besoin de vivre, de respirer, de préserver ses espaces communs, de protéger ce qui fait lien et de respecter la mémoire collective attachée à ces lieux. Le terrain bleu en est un parfait exemple : il est une richesse à protéger absolument et à valoriser. On ne construit pas une ville uniquement en bétonnant, en creusant ou en comptant. On la construit avant tout en écoutant, en respectant les usages qui précèdent les plans, et en donnant véritablement une place à chacune et à chacun, y compris à celles et ceux que nous n'avons pas toujours le réflexe d'écouter ou de considérer suffisamment.

M. Gaëtan Dubois, PLR-VL :

- Il y a beaucoup de questions, et il me semble que c'est bien le but d'une motion. Je vais rappeler le règlement à ma préopinante du groupe PS-VERTS, qui, apparemment, ne l'a peut-être pas lu :

« *Art. 61 – Motion*

¹Chaque membre du Conseil général a le droit de demander l'étude d'un objet déterminé. »
Pas une idée subjective, c'est à la libre appréciation.

Et si une motion est acceptée, le Conseil communal doit y répondre dans les deux ans :

« *⁶Si elle est prise en considération, elle est renvoyée au Conseil communal ou à une Commission occasionnelle composée de membres du Conseil général, pour étude et rapport écrit dans un délai de deux ans. »*

Alors, bien sûr, il y a énormément de questions : on ne vous propose pas un projet concret. Nous vous avons présenté que l'idée était faisable, par rapport à la stratégie, par rapport à la faisabilité. Toutes les questions que vous avez soulevées sont tout à fait légitimes. Il faut considérer tous les acteurs, la jeunesse également, et il me semble qu'une motion est justement la bonne occasion pour rassembler tous les acteurs concernés.

Le Conseil communal doit rendre un rapport dans les deux ans. S'il juge, ou si la commission occasionnelle – nous aurions aussi pu mettre en place une commission occasionnelle – juge que l'impact émotionnel sur la ville est trop fort pour remplacer ce terrain par un parking, eh bien soit : le rapport est rendu. Mais je trouve très étrange de faire un procès d'intention aussi important au début d'une idée.

Je me souviens que le groupe PLR, il y a quelques années, avait déposé une motion pour prolonger la ligne du Noctambus jusqu'aux Brenets. A ce moment-là, personne n'avait demandé si nous avions pris l'avis du chauffeur de bus ou l'avis des jeunes, et si cela allait vraiment répondre à un besoin que le Noctambus aille jusqu'aux Brenets.

DU 27 MARS 2025

On ne s'est pas posé ces questions, puisque c'est le but d'une motion : étudier tous ces éléments, aller jusqu'au bout de l'étude, puis le Conseil communal revient avec un rapport.

Je suis donc un peu étonné que, sans réponse à toutes ces questions, on décide tout de suite d'enterrer un projet. Surtout que je suis sûr qu'il y aurait de quoi faire pour intégrer la jeunesse dans ce projet.

Par rapport à la confidentialité, des accusations très graves ont été portées, et j'aimerais bien que l'on me dise quels éléments confidentiels ont été révélés. Le parking est une chose qui est connue depuis l'établissement des budgets, il est au PFT. Il a fait l'objet d'une question au sein de la Commission financière, et il a bien été expliqué que l'on allait faire un parking sur la place James-Guillaume. Cela a également fait l'objet d'une question au Conseil général lors des budgets précédents. Toutes ces informations sont donc disponibles, et il était quand même intéressant de connaître le volume nécessaire.

Par rapport à l'emplacement, vous dites que l'on ne proposerait pas l'idée de faire un parking sur la Place du Marché. Mais regardez le plan d'aménagement local, le PAL. Le PAL est aussi public – il a été présenté publiquement – et il y est clairement dit que l'on essaiera de faire passer le trafic à la rue des Envers, comme rue principale. Il faudra donc que le parking soit proche de cet endroit-là. Nous avons deux espaces vides : la place James-Guillaume et cet emplacement du terrain bleu.

Nous l'avons dit, pour nous, James-Guillaume – ce parking à côté de la Poste, où les carrousels venaient auparavant et où il y a maintenant la Grande Scène des Promos – n'est pas une bonne idée, car cela enlèverait l'âme des Promos. Nous proposons donc de le déplacer. Voilà pourquoi nous nous intéressons à ces emplacements. Ce n'est pas une attaque envers une catégorie sociale de la société. C'est du pragmatisme.

Il faut aussi revenir sur l'idée des parkings au centre-ville. Il me semble que les villes de Neuchâtel, de Berne, de Lausanne ont toutes un contournement routier qui évite aux voitures de passer par le centre-ville. Cependant, la stratégie est toujours claire : il y a un grand axe routier qui va au centre-ville.

Lorsque vous allez à Neuchâtel ou à Berne, il y a toujours un axe routier qui va au centre-ville, où l'on trouve beaucoup de parkings pour stationner. Il y a le parking du Seyon et celui de la place Pury à Neuchâtel, les parkings de l'Hôtel-de-Ville et près de la gare à Berne. C'est vraiment quelque chose qui est pratiqué, on ne réinvente pas la roue, et Le Locle allant devenir une ville avec un contournement routier, il semble logique que l'on applique la même stratégie.

Malheureusement, au Locle, on ne peut pas creuser : il y a une nappe phréatique sous la ville, on l'a dit, Le Locle est construit sur un marais. Malheureusement, on ne peut donc pas cacher ce parking, ce n'est juste pas faisable. C'est pour cela que nous proposons cette idée de construire un parking à ciel ouvert. Bien sûr, cela peut choquer, cela peut être visible, mais nous n'avons pas vraiment le choix.

Je pense que, dans cet hémicycle, nous voulons tous rendre le centre-ville plus attractif. Nous voulons diminuer la place de la voiture, nous voulons promouvoir la mobilité douce. Néanmoins, il faudra bien que les gens puissent se parquer quelque part pour accéder aux commerces, pour accéder au centre-ville, et il n'y a pas le choix, il faudra un parking. Il faudra qu'il soit centralisé : c'est la stratégie qui est appliquée dans toutes les grandes villes. On le voit bien : à La Chaux-de-Fonds, ils ont construit un parking à l'extérieur, un peu excentré, sur la place du Gaz, et ce parking est toujours vide. Cela ne marche pas.

Voilà donc quelques éclaircissements sur le dépôt de cette motion. Pour nous, il est très important que, pendant les deux ans que dure l'étude, tous les acteurs soient impliqués. Le Conseil communal, j'en suis sûr, prendra langue avec toutes les personnes concernées par ce projet, même si l'on ne peut pas penser à tous les acteurs dans une motion.

M. Vivian Bologna, POP :

- C'est intéressant : pourquoi tout le monde est-il vent debout contre ce projet ? Peut-être le PLR-VL peut-il se le demander, avec le bel autogoal qu'il vient de s'envoyer : avec un projet ficelé, clé en main, avec des plans plus réels que jamais. Et il s'étonne ensuite que les gens s'en offusquent. Si la motion avait été formulée de manière beaucoup plus large, nettement moins restrictive, avec une pluralité d'endroits à analyser, sans doute la réaction n'aurait-elle jamais été aussi forte. C'est le premier élément.

Deuxième élément : le parking vide de La Chaux-de-Fonds. C'est parfait. Est-ce parce qu'il se trouve à l'extérieur ou est-ce parce qu'il n'y a pas de besoin clair de trouver des places au centre-ville ? Il y a peut-être suffisamment de places au centre de La Chaux-de-Fonds, sans que l'on ait besoin d'aller se parquer sur la place du Gaz.

Et c'est exactement cette réflexion que nous devons aussi avoir ici : quel est le besoin réel en termes de places de parc ? Nous avons lu que l'on voulait créer un parking qui offrirait 100 places couvertes en plus des 150 places actuelles en surface. Ce besoin est-il réel ou est-il fantasmé ?

Enfin, concernant le secret de commission : premièrement, en lisant la motion, j'ai appris beaucoup de choses. Et si j'ai appris beaucoup de choses, c'est donc que certaines n'étaient pas officielles. J'ai appris aussi certains commentaires par rapport à des choses qui avaient été dites lors de certaines commissions, avec une pointe d'ironie, voire quelques attaques en dessous du respectable.

Et nous avons assisté ce soir à exactement le même genre d'attitude, avec des attaques personnelles contre des journalistes, contre des jeunes qui seraient abrutis et manipulés par des politiciens qui racontent n'importe quoi en leur faisant croire qu'ils se font avoir.

C'est exactement ce genre d'attitude qui fait que, finalement, on se retrouve avec une opposition majeure. Je remercie le PLR-VL d'avoir réussi à renforcer la démocratie, et je me réjouis d'ores et déjà de ce vote.

M. David Taillard, PS-VERTS :

- Je ne vais pas demander à quoi servent les commissions – je crois vraiment que cela a été assez débattu – il s'agit d'une remarque sur la tolérance et le besoin de changement. Il y a 30 ans, je faisais partie des jeunes dont l'avis n'importait pas. Il a fallu se battre, on nous a finalement écoutés. Mais c'est frustrant. Evoluons.

Qui dit réflexion, dit entretien avec l'ensemble des parties prenantes en amont. Surtout quand une des parties tient à un endroit. Les leçons, l'indifférence envers un groupe, c'est empêcher sa reconnaissance, son épanouissement, c'est développer une colère inutile.

Proposons, écoutons, dialoguons. Œuvrer ensemble, c'est développer une richesse commune : le respect.

M. Alain Krebs, PLR-VL :

- Juste deux petites choses. Pourquoi avoir nommé, désigné cette parcelle 2360 et pas le *terrain bleu* ? Ce n'est en tout cas pas dans un but de frustrer ou quoi que ce soit d'autre. C'est simplement parce que c'est le numéro qui figure sur le cadastre : il n'y est pas indiqué *terrain bleu*.

On l'a vu tout à l'heure : une dame a demandé où était l'autre projet, peut-être simplement parce qu'elle ne sait pas où se trouve la place James-Guillaume ou un endroit qui n'est pas

désigné officiellement. Sans indication officielle, si vous voulez un peu discuter de certaines choses, cela amène une confusion.

Donc pourquoi 2360 ? Ce n'est absolument pas dans un but de brimer qui que ce soit. C'est un numéro. C'est comme si je dis que j'habite à la rue du Temple 27, c'est le numéro 27, point barre. C'est tout.

Soit, ce n'est peut-être pas ce qu'il y a de plus adroit. OK. Mais c'est le numéro qui figure sur le cadastre. La place James-Guillaume est indiquée sur le cadastre, comme la Place du Marché ou d'autres places. Mais pas celle-ci. Je ne sais pas, cela fera peut-être l'objet d'une interpellation : y a-t-il une désignation officielle de cette place ? Je n'en sais rien. En tout cas, ce n'était pas dans un but de frustrer ou de froisser qui que ce soit.

J'ai quand même une petite question à l'attention de la personne qui a pris la parole pour le groupe PS-VERTS : elle parle de documents « anciens sans réelle mise à jour ». J'aimerais avoir quelques précisions sur ce à quoi elle fait référence. Etant moi-même à la base de ces documents, je sais quand ils ont été réalisés, je sais quand ils ont été diffusés. J'ai donc un peu de peine à faire le lien avec un document qui aurait été mis à jour ou pas. A moins qu'il y ait des fuites... Je n'en sais rien, mais sachant à qui j'ai donné ces documents avant de les présenter, je ne pense pas que ce soit à ce niveau-là.

Aussi, j'aimerais bien que nous ayons des précisions, car c'est bien beau de balancer des choses, mais soyons un peu clairs sur les éléments qui permettraient de contester éventuellement quelque chose.

Par rapport au secret de commission et à la confidentialité, est-ce qu'il ne vous vient pas à l'idée de vous demander pourquoi l'on finit par déposer une motion ? C'est peut-être justement parce qu'il y a des choses qui sont confidentielles dans ces commissions et auxquelles nous n'obtenons pas de réponse. A un moment donné, c'est peut-être le seul outil à disposition d'un représentant de la population, d'un représentant des autorités, un élu, pour obtenir certaines réponses. Je ne vais pas aller plus loin sur le sujet, parce que l'on va encore m'accuser de trahir un secret de commission.

Néanmoins, je pense que les personnes qui faisaient partie de la commission au moment où nous avons parlé de ce genre de choses verront peut-être bien à quoi je fais allusion. C'étaient des commissaires, ils sont donc certainement au courant et ils ont le droit. Ils ne sont pas dans une violation de secret de fonction. Ils verront donc bel et bien à quoi je fais allusion en parlant de ceci. Je n'irai pas plus loin, justement pour ne pas transgresser ce secret de confidentialité.

Il en est de même par rapport au nombre de places. Si ce nombre de places est établi, c'est simplement pour dire que dans ce cube, dans ce volume, il y a moyen de mettre 150, 250 voitures. Cela dépend, bien sûr, si l'on fait deux étages, ou trois. Mais ce n'est pas moi qui vais le décider.

J'ai des compétences autres que celles de la préopinante POP : par ma formation, j'ai la possibilité de modéliser une idée, de la rendre visible. De la rendre peut-être compréhensible par tout le monde. Je n'ai malheureusement pas son éloquence. Je suis désolé. Comme on le dit : chacun fait avec ce qu'il a.

Quant à moi, plutôt que de partir dans une grande explication verbale, j'ai préféré modéliser quelque chose qui pourrait – je dis bien *pourrait* – être une idée. Mais c'était surtout dans l'esprit de dire : « Il y a un volume : qu'est-ce que nous pouvons faire dans ce volume ? » Que nous voulions, par la suite, le peindre en bleu, appliquer le style « machin » ou le faire en pierre de taille, en béton ou en fer forgé, le problème n'est pas là. Le problème est de savoir ce que nous pouvons faire de cette place, de ce volume.

Il est clair que le côté *social* de cette place n'a probablement pas été pris suffisamment en compte. Je veux bien m'en excuser, faire mon mea-culpa. L'idée n'était pas de frustrer une partie de la population ou quoi que ce soit.

Néanmoins, il y a un volume à disposition. Ce volume appartient aux habitants de la commune. Que pouvons-nous en faire pour que les habitants, dans leur ensemble, en profitent au maximum ? Il y aura des compromis à faire. Et si, réellement, la population veut que le côté social de cette place soit conservé, dans l'état actuel, c'est la population qui le décidera. Pour une raison x ou y, elle choisira. C'est cela, la démocratie. Mais pour qu'elle puisse choisir, il faut que nous lui présentions des alternatives, il faut que nous lui présentions des projets. Il faut que nous puissions lui dire : « Nous vous proposons ça, ça ou ça, qu'est-ce que vous préférez ? » Si nous en restons seulement à des débats d'idées fumeuses, en disant juste que l'on peut faire un parking là, mais sans savoir comment il sera ni combien il aura de places, la population ne pourra pas choisir.

Encore une fois, je le répète : nous ne savons même pas si nous aurons finalement besoin de ce parking. Mais si nous voulons éventuellement pouvoir choisir ou se faire une idée, il faut peut-être bien se représenter à quoi il pourrait éventuellement ressembler.

Pourquoi bloquer le débat, ne pas vouloir donner mandat au Conseil communal d'aller creuser un petit peu plus loin, d'aller voir ce que l'on peut faire ou pas ?... Il y a peut-être un problème avec le sous-sol, et on clôt le débat en 5 minutes parce que ce n'est pas possible. Mais au moins, nous aurons étudié la question et nous saurons.

Ensuite, nous verrons. Si nous avons un projet, voire deux projets, nous pourrions même – pourquoi pas – envisager de faire voter la population, pour savoir si elle préfère tel ou tel projet. Pourquoi pas ? Nous n'en savons rien. Mais pour le moment, nous sommes au stade de voir si, potentiellement, il y aurait quelque chose à faire sur ce terrain. Cela a-t-il du sens – ou pas – d'envisager cette parcelle ?

Finalement, ce n'est pas moi qui vais pouvoir aller discuter avec les propriétaires des parcelles, avec les gens, les locataires ou autres : c'est bel et bien le boulot du Conseil communal. Ceci sur la base d'une motion ou d'un mandat que le Conseil général va lui donner pour entreprendre ces démarches. Je crois qu'il ne faut pas tout mélanger. Ainsi, il est clair que refuser cette motion – et on peut dire ce que l'on veut, parler d'autogol, etc. – c'est juste refuser de voir s'il y a quelque chose à faire ou pas. C'est tout.

Lorsque l'on passera au budget, vous le refuserez si le projet ne vous plaît pas. Mais refuser la motion, ce n'est franchement pas très malin. A vous de voir. Chacun a sa manière de voir les choses, mais ce n'est pas en occultant le problème que nous allons le résoudre. Il faudra quand même bel et bien une fois que nous nous penchions sur ce sujet, et que nous nous demandions s'il y a quelque chose à faire ou pas.

M. Gérard Santschi, PS-VERTS :

- Le débat a eu lieu, mais j'aimerais quand même peut-être apporter deux points de détail, dont un concerne la motion de manière générale. Je crois déjà l'avoir dit dans cette salle : la motion indique une direction générale.

Monsieur le chef de groupe a cité précédemment le règlement général, et il a parfaitement raison : vous pouvez déposer une motion comme vous le faites ce soir, extrêmement précise. A notre sens, trop précise : elle laisse trop peu de latitude pour s'en écarter. C'est l'une des raisons qui nous fera refuser la motion.

Il y a un autre point, qui n'est pas forcément de détail, même si je ne pense pas que ce seront nous qui en causerons : il est dangereux que tout le trafic pendulaire passe, à futur, par la rue des Envers.

DU 27 MARS 2025

C'est dangereux, parce que la rue des Envers est une autoroute énergétique vitale pour la ville du Locle. Si vous bloquez cet axe parce qu'il y a une fuite, parce qu'il y a des travaux importants de renouvellement, selon ce qui est fait au centre-ville – je ne connais pas les projets, je ne suis pas dans toutes les commissions – le trafic ne pourra plus s'écouler. Je vous rappelle que, aux Envers, vous avez l'eau brute, l'eau traitée, les eaux usées, l'électricité haute et basse tension, le gaz haute et basse pression.

Aussi, si vous avez un incident majeur sur ce trajet – je ne vous parle pas du giratoire des Sports, je n'ose même pas imaginer ce qui pourrait advenir – je le dis, nos successeurs en tiendront peut-être compte, mais je pense que c'est important : je ne dis pas de ne pas toucher à la rue des Envers, mais méfions-nous.

Mme Yasmina Produit, PS-VERTS :

- J'invite le motionnaire à retirer peut-être sa motion et à la définir en un texte plus général. En effet, nous pouvons le rejoindre sur tout ce qu'il nous a expliqué : faut-il un parking silo – oui/non – de combien de places, à quel endroit, est-ce que ce sera faisable – oui/non – de même que les questions sur la rue des Envers. Toutes ces questions sont partagées des deux côtés. Par contre, la motion ne passe pas. Peut-être faut-il alors refaire un texte plus global, plus général ? C'est parfois dans l'intérêt commun. C'est ma seule proposition.

M. Alain Krebs, PLR-VL :

- Il faut peut-être aussi regarder le document précis : en dessous de « étude de faisabilité », il est indiqué « développement ». Le développement est là pour amener l'idée de la motion. La motion, vous la trouvez à la fin. Et je le répète : le texte de la motion, en réalité, c'est quoi ?

« *Prendre rapidement contact avec les propriétaires des parcelles concernées, afin de voir s'ils sont favorables à cette idée et à quelles conditions.* » On parle d'idée, je n'ai pas dit que c'était ce parking-là qu'il fallait leur présenter.

« *Faire valider la faisabilité technique d'un parking silo de 150 à 200 places – je pense que nous serons probablement quand même dans cet ordre de grandeur – sur l'emplacement situé entre la Maison de Paroisse et la rue Bournot.* » Donc, le terrain bleu.

« *D'activer le processus de réflexion au sujet du réaménagement du centre-ville et de présenter dès que possible aux commissions concernées – je rejoins tout ce qui a été demandé – les objectifs recherchés et des variantes concrètes y répondant clairement.* »

Ce sont ces trois points qui font la motion. Le reste n'est que le développement. Je m'excuse, mais, à un moment donné, il faut aussi peut-être regarder les choses attentivement.

M. Anthony von Allmen, président du Conseil communal :

- Après avoir discuté rapidement avec notre collègue, le Conseil communal suggère une interruption de séance de 5 minutes et aimerait bien pouvoir s'entretenir avec les chefs de groupe.

SUSPENSION DE SÉANCE DE 5 MINUTES.

Mme Catherine Jeanneret, directrice du Dicastère de l'Urbanisme, de la Mobilité et de l'Agglomération (DUMA) :

- Le Conseil communal remercie le groupe PLR-VL pour sa motion et les groupes pour leurs commentaires. Nous allons revenir quelque peu sur les projets en cours concernant ces problématiques de parking et de mesures d'accompagnement.

Le concept des mesures d'accompagnement, dont fait partie la création d'un parking au centre-ville du Locle – ou pas – est en cours d'élaboration au sein de nos services, en collaboration avec le SPCH et l'OFROU.

Il est à noter que les axes de trafic de la ville deviendront, à terme, cantonaux, ce qui implique que les décisions devront être prises conjointement avec le SPCH. L'OFROU participe également aux séances, car certaines mesures sont partiellement financées par la Confédération.

Pour donner un exemple concret, qui influera sur le nombre de places de parking le long de la rue des Envers – puisque l'on parle de cette rue – selon la norme VSS – *Strassen- und Verkehrswesen der Schweiz* ou, beaucoup plus long, Association suisse des professionnels de la route et des transports – les cônes de visibilité pour les sorties de route ne sont plus conformes aux exigences actuelles. C'est un peu technique, mais il faut y passer.

Bien que cette situation soit encore tolérée aujourd'hui, toute intervention sur la rue nécessitera une mise aux normes. Les travaux prévus incluent l'installation du CAD, la séparation des eaux usées et des eaux claires, ainsi qu'une optimisation du trafic – en vue de l'ouverture du tunnel – sur cette rue des Envers.

Le besoin en places de stationnement au centre-ville sera étudié dans les prochaines semaines, en tenant compte des différents scénarios, notamment l'aménagement de zones piétonnes. Ces scénarios devront être validés par le COPIL des mesures d'accompagnement N20, en collaboration avec le SPCH et l'OFROU. Une fois ces analyses finalisées, la Commission ATUEE en sera informée, et nous pourrons ainsi définir le projet de parking le plus adapté.

En conclusion, le Conseil communal accepte la motion qui fait partie d'une des options pertinentes pour la création d'un parking... ou pas.

M. Gaëtan Dubois, PLR-VL :

- Le mieux étant l'ennemi du bien, nous avons voulu apporter quelque chose de concret, avec un projet détaillé. Apparemment, nous aurions dû faire quelque chose de moins abouti, nous aurions eu moins de problèmes.

Nous aurions le choix de garder cette motion, et elle serait sûrement refusée. Nous pourrions faire le choix qui a été fait il y a quelques mois concernant un projet d'arrêté, et forcer la main. Néanmoins, le groupe PLR-VL souhaite faire avancer les choses. Et cette problématique de parking restera un gros problème à régler. Nous l'avons entendu : nous voulons tous aller de l'avant. Les tactiques et solutions diffèrent, et le problème vient du fait que cette motion est trop axée sur un seul projet. Ce serait dommage de bloquer un projet en le forçant et en allant au refus. De ce fait, le groupe PLR-VL accepte de **retirer sa motion**, et d'en déposer une nouvelle plus globale, qui comprendra ce travail.

Je tiens quand même à remercier le premier motionnaire pour tout le travail qu'il a réalisé : faire tout cela demande quand même des heures. C'est peut-être un rapport qui est digne d'un Conseil communal, ce qui est peut-être sa faiblesse, c'est un peu dommage. Mais nous saurons pour les prochaines fois : nous ferons plus global.

DU 27 MARS 2025

Voilà pour en revenir à une volonté de construire pour notre ville, de régler ses problèmes. Nous nous réjouissons de voir ce que proposera aussi la gauche pour régler ces problématiques qui concernent toute la ville.

La motion 25-902 « Etude de faisabilité d'un parking silo sur la parcelle 2360 du cadastre du Locle située entre la Maison de Paroisse et le jardin Klaus ou la rue Bournot », **est retirée par ses auteurs.**

La séance est levée à 22h03.

Le secrétaire-rédacteur,
A. Faessler

La présidente,
J. Eymann

Le secrétaire,
W. Buirette